

Débats et propositions préliminaires sur la graphie monégasque d'après un tapuscrit inédit de Lazare Sauvaigo (1926–1927)

Stefano Lusito (Innsbruck)*

Abstract

By virtue of its status as a national language recognised by the princely institutions, Monegasque is the only Ligurian variety to have an officially regulated spelling system. The current writing norms, sanctioned by the *Commission pour la langue monégasque*, represent in essence the standardisation of the spelling choices introduced and developed in the last century by Louis Notari (1879–1961), the originator of literature in this language.

This paper aims to illustrate the first proposal for the systematisation of Monegasque spelling, formulated between 1926 and 1927 within the *Comité des traditions locales* (ancestor of the current *Comité national des traditions monégasques*), an association established a few years earlier with the aim of protecting and safeguarding the linguistic and folkloric heritage of the Principality of Monaco. The proposal, while fairly naïve in terms of its approach and content, is a striking testimony to the first steps towards the linguistic analysis and representation of a variety which, until then, had not yet been codified and had known practically no written usage.

1 Introduction

Les profonds processus de requalification qui, surtout depuis la seconde moitié du siècle dernier, ont regardé la variété ligure pratiquée à l'intérieur des frontières de l'actuelle Principauté de Monaco¹ – reconnue depuis plusieurs décennies comme « langue nationale » du micro-

* L'auteur bénéficie d'une bourse d'étude de mérite octroyée par le vice-rectorat pour la recherche de l'université d'Innsbruck.

¹ Au sein du groupe des variétés liguriennes, le monégasque s'inscrit, plus précisément, dans le sous-groupe intémélien, et s'apparente particulièrement (du moins dans son faciès de base) aux parlers pratiqués à Vintimille et dans son arrière-pays immédiat (Arveiller 1967 : 310s. ; Toso 2008a : 233 ; sur l'ensemble de l'aire linguistique intémélienne, cf. Forner 1986 ; 1995). Cette caractéristique ne reflète pas les conditions normales du *continuum* roman, mais représente le résultat de diverses colonisations provenant de la zone ligure qui eurent lieu entre le XIII^e et le XV^e siècle, lorsque le territoire du Rocher fut disputé entre la Commune de Gênes et la faction guelfe des Grimaldi, qui y exerce le pouvoir sans interruption depuis 1419. Pour une vision d'ensemble des événements politiques complexes survenus à Monaco à la fin du Moyen Âge, on pourra se reporter aux ouvrages et aux contributions de Labande (1934 : 15–87), Freu/Robert (1986 : 29–53) et Fouilleron (2016² : 30–57).

État² et faisant à ce titre l'objet de politiques de promotion et de sauvegarde³ – ont contribué de manière fondamentale à la standardisation dont ce code bénéficie aujourd'hui.⁴ À l'heure actuelle, le monégasque peut en effet compter sur une grammaire (Frolla 1960) et deux répertoires lexicographiques (Frolla 1963 ; Barral/Simone 1983) qui constituent les ouvrages de référence *de facto* en la matière,⁵ ainsi que sur une véritable « orthographe » institutionnellement systématisé (dont les critères les plus actuels se trouvent dans Salvo 2021).

Depuis 1982, en particulier, la tâche de régler la langue sous ses différents aspects est confiée à une Commission pour la langue monégasque spéciale,⁶ composée de membres choisis tous les trois ans parmi les personnalités les plus impliquées dans sa diffusion et son étude. Dans le cadre des responsabilités accordées à cet organisme, figure donc l'établissement (et l'éventuelle mise à jour) des normes graphiques du monégasque qui représentent, en substance, la normalisation des usages introduits (et progressivement perfectionnés) dans la première moitié du siècle dernier par Louis Notari (1879–1961), première figure à avoir utilisé cet idiome avec des intentions littéraires significatives.⁷

² Cette qualification, introduite pour la première fois par les personnalités engagées dans la récupération et l'ennoblissement du code local (cf., par exemple, le titre de la contribution de Frolla 1977), jouit aujourd'hui d'une acceptation totale, même parmi les institutions elles-mêmes.

³ Elles concernent essentiellement l'adoption du monégasque dans les panneaux bilingues relatifs à la toponymie historique, aux cérémonies liturgiques lors des fêtes déterminées et surtout la présence de la langue locale comme objet d'étude obligatoire pour une part considérable du programme scolaire. Pour des approfondissements sur ce dernier aspect, cf. les essais de Stefanelli (2000) et de Lusito (2022a) ; cette deuxième référence résume également, dans ses pages d'introduction, les processus qui au cours du siècle dernier ont conduit à la revanche du monégasque sur le plan sociolinguistique et institutionnel. Un aperçu de la présence de la langue locale dans le paysage linguistique de la Principauté de Monaco (selon une perspective volontairement large) est présenté chez Lusito (2023).

⁴ Il s'agit d'une circonstance exceptionnelle dans le domaine des parlers ligures, non reconnus ou protégés par la législation de l'État italien. Parmi ceux-ci, seul le tabarquin – la variété génoise des communautés de Carloforte et Calasetta dans le sud de la Sardaigne – semble disposer d'une graphie aujourd'hui unanimement acceptée par les locuteurs, résultat des débats fructueux menés par Fiorenzo Toso (1962–2022), en tant que spécialiste impartial, avec la communauté locale (les actes des réunions se trouvent dans Toso 2002 ; les règles actuelles d'écriture du tabarquin, dans le contexte de l'exposition de ses structures grammaticales, peuvent être lues dans Toso 2005 : 43–60). La graphie du génois continental, en revanche, bien que caractérisée par des traits généralement partagés par ceux qui utilisent cette variété à l'écrit (sédimentés dans plus de sept cents ans d'histoire littéraire continue), ne dispose pas encore d'une normalisation univoque, malgré les propositions à cet égard, y compris récentes (Gismondi 1974³ ; Toso 1997 : 25–46 ; Bampi 2009 ; Acquarone 2015).

⁵ Sur la genèse de ces travaux, on peut se reporter à la récente contribution de Passet (2023 : 89–94).

⁶ Cet organisme a été créé par le décret n.° 7462 (publié au *Journal de Monaco* n.° 6515 du 6 août 1982) avec pour mission spécifique d'« œuvrer pour la défense et l'illustration de la langue monégasque » et « de procéder à toutes études et de formuler toutes propositions propres, à améliorer la connaissance et la pratique du Monégasque, notamment en ce qui concerne les programmes d'enseignement ». Mais déjà à la fin des années 1950, le Prince Rainier III (1923–2005) avait créé une Commission pour la langue monégasque, toujours sans reconnaissance institutionnelle officielle, composée d'experts de la langue et chargée de servir de pôle d'information pour tout projet ultérieur concernant l'idiome local. Dans sa formation primitive, elle se composait à la fois des personnalités qui avaient jusqu'alors été les plus actives dans l'écriture en monégasque, ainsi que par des locuteurs choisis parmi les principaux responsables administratifs locaux ; les noms des premiers membres peuvent être lus dans Frolla (1960 : VIII, 1963 : IX).

⁷ Pour un aperçu concis de l'évolution littéraire du monégasque, en attendant la parution d'une anthologie critique, cf. Passet (2019a).

D'une manière générale, la graphie du monégasque suit les conventions en usage en italien (où <u> rend [u], tandis que <c> et <g> devant <e> et <i> représentent [tʃ] et [dʒ] respectivement : *ciungiu* ['tʃuŋdʒu] 'plomb', *gerlu* ['dʒɛrlu] 'gerle'), avec l'intégration de certains graphèmes ou symboles diacritiques spéciaux à des fins étymologiques (comme <ç> pour [s] dans certains contextes : *çèrciu* ['sɛɾtʃu] 'cercle', *duçu* ['dusu] 'doux') ou pour la représentation de sons non présents dans cette dernière langue (comme <œ> pour [ø], <ü> pour [y] ou <j> pour [ʒ] : *cœije* ['kœjze] 'cuire', *lüje* ['lyze] 'lumière'). On reviendra plus loin sur les raisons d'un tel choix ; ici, il convient encore de rappeler comment, suivant une nécessité déjà présente dans les écrits plus mûrs de Notari (et acceptée en son temps par les travaux de Frolla mentionnés), la graphie du monégasque a été perfectionnée pour s'adapter aux deux principales sous-variétés de la langue, à savoir celle parlée sur le Rocher – autrefois principal lieu de résidence et siège de l'administration – et celles appartenant jadis aux établissements extra-urbains des Moulins (correspondant approximativement à l'actuel quartier de Monte-Carlo) et, au-delà de la limite administrative avec Roquebrune, de Saint-Roman. Ces deux derniers dialectes se distinguent du premier, principalement par la valeur phonologique différente des voyelles représentées par les graphèmes <ë> et <œ>, dont la prononciation fluctue entre [ɪ] et [e] sur le Rocher et [e] et [ø] dans la périphérie orientale (Mollo 1983 ; Galassini 1985–1986).⁸

Bien que la graphie formulée et utilisée par Notari à partir de 1927 ait réussi à s'imposer immédiatement en tant que modèle pour l'écriture du monégasque, elle ne fut pas la première proposition avancée à cet effet. Dans cette contribution, on souhaite contextualiser historiquement et exposer le contenu d'un tapuscrit inédit de Lazare Sauvaigo (1894–1976)⁹ remontant aux premiers moments des spéculations linguistiques et aux tentatives de systématisation graphique de cette langue, conduites dans les années 1920 au sein des adeptes du tout nouvellement fondé Comité des traditions locales. On précise d'emblée que l'intérêt de cet écrit réside davantage dans sa valeur documentaire que dans son apport en termes de contenu ; en effet, l'activité de réflexion et de recherche sur le monégasque aurait été poursuivie de manière purement amatrice jusqu'aux enquêtes menées par le linguiste parisien Raymond Arveiller (1914–1997) entre les années 1940 et 1960, qui aboutirent à la publication de son fondamental *Étude sur le parler de Monaco* (Arveiller 1967). La contribution se termine par une pré-

⁸ La prononciation périphérique reste donc plus fidèle au modèle général partagé par les variétés ligures ; deux mots comme *nègru* 'noir' et *ræsa* 'rose' sonnent ['negru] et ['røza] sur la bande côtière de la Ligurie et dans les deux sites mentionnés dans le texte, alors qu'ils sont réalisés comme ['nɪgru] et ['reza] selon la prononciation du Rocher. Comme déjà le notait Arveiller (1967 : 235), les quelques témoignages écrits semblent suggérer que le passage [ø] > [e] (dans la variété du Rocher) s'est produit entre le milieu du XVIII^e siècle et le milieu du siècle suivant (pour celui-ci et d'autres aspects concernant l'évolution du monégasque qui peuvent être tirés de sources documentaires, bien qu'avec de grandes marges d'incertitude, on peut éventuellement consulter aussi la contribution de Lusito 2022b). Une autre différence entre les deux (ou entre les trois) prononciations concerne l'ouverture et la fermeture de certaines voyelles, mais cela n'a presque jamais de valeur phonologique et n'est donc pas enregistré par l'écriture.

⁹ Le document, conservé au Fonds Régional de la Médiathèque Louis Notari de la Principauté de Monaco (cote mb.10., f. Notari), a été personnellement porté à mon attention par M. Dominique Bon, responsable de la même institution ; il en va de même pour la *Cansoun burlesca* (cote mb. 10–18, f. Notari) analysée et reproduite plus loin dans ces pages. À cette personne, qui m'a également permis de consulter les deux écrits et de les utiliser à des fins de recherche, je souhaite exprimer ma plus sincère gratitude.

sentation concise des premiers choix effectués par Notari pour la notation du monégasque, situés chronologiquement juste après la discussion du document qu'on examine.

2 Le contexte historique

Afin de comprendre la pertinence de l'écrit qu'on présente dans ces pages, il est nécessaire de jeter au moins un coup d'œil au contexte historique auquel il se rattache.

Le rôle de « langue nationale » ainsi que les prérogatives institutionnelles accordées aujourd'hui au monégasque (qui font de ce code comme un cas original non seulement dans la sphère des parlers ligures, mais aussi dans celle des variétés italo-romanes au sens large, à l'exclusion évidemment de l'italien standard)¹⁰ dessinent une situation diamétralement opposée à celle en vigueur il y a encore un siècle, quand la langue locale – « qualifiée de 'patois' par les gens de l'époque » (contrairement à la seule appellation de « langue » en vigueur aujourd'hui) – « ne franchi[ssai]t pas le seuil de la vie publique » (c'est-à-dire la sphère para-officielle et institutionnelle), pour rester reléguée au seul « domaine du cercle familial, de la vie associative, de la rue et des activités domestiques du quotidien » (Passet 2019a : 8s.).

Jusqu'aux deux premières décennies du XX^e siècle, l'usage du monégasque n'avait guère dépassé la dimension orale et, pour autant que nous le sachions, n'avait jamais atteint des cercles publics de renom (bien que la correspondance du début du XVIII^e siècle entre le prince Antoine I^{er} et sa fille Louise Hyppolite, mentionnée plus loin en note de bas de page, témoigne de son utilisation même à la cour). Ces facteurs ont dû contribuer à limiter son prestige par rapport à des langues de culture comme l'italien et le français ou, dans une moindre mesure, le génois lui-même.¹¹ En outre, la pratique de la langue se trouvait en crise, en raison

¹⁰ On entend ici, tout simplement, l'ensemble des variétés romanes historiquement liées à la région géographique italienne. Bien que largement utilisé dans la sphère académique, le terme « italo-roman » ne semble pas encore disposer d'une acception unanimement partagée par les spécialistes, pouvant désigner tantôt l'ensemble des variétés néo-latines de la péninsule italienne et de ses îles qui gardent depuis des siècles l'italien comme langue culturelle de référence (d'après la proposition de Pellegrini 1977 : 17), l'ensemble des systèmes étroitement liés à l'italien dans une perspective de distance linguistique (critère souvent sujet à discussion en raison du caractère arbitraire de la sélection des traits) ou, encore, l'ensemble des systèmes étroitement liés à l'italien et pour lesquels, en même temps, il représente la langue de référence. Pour tous ces aspects, qui dépassent le cadre de cet essai, on renvoie le lecteur à la contribution exhaustive de Regis (2020). Quant à Monaco, le français – déjà présent à des degrés divers depuis le milieu du XVII^e siècle, suite au nouveau protectorat établi sur la seigneurie des Grimaldi par le traité de Péronne – s'imposa au niveau officiel lors de l'annexion de la Principauté à la Première République jacobine en 1793 ; ce statut sera ensuite confirmé lors du retour de l'ancienne forme de gouvernement en 1814, le monégasque devant alors se résoudre à l'hégémonie définitive de cette langue. Les points essentiels de l'histoire linguistique de Monaco sont présentés par Passet (2019b) ; pour un résumé des privilèges institutionnels accordés au monégasque, comparés à ceux qui caractérisent d'autres variétés italo-romanes (au sens sociolinguistique ou bien typologique) en dehors de la République italienne, cf. Toso (2008b : 218–220).

¹¹ Contrairement au monégasque, le génois dispose d'un usage écrit continu du XIII^e siècle à nos jours (Toso 2009), qui entre le XIV^e et le XV^e siècle en vint à inclure la documentation dans la sphère publique, par exemple dans les statuts des confréries religieuses, dans ceux des arts et métiers et dans les documents relatifs à l'administration municipale (pour cet aspect, cf. en particulier Toso 1995 : 77–83 ; 94–97 ; 137–155). Au niveau oral, il demeura en vigueur dans les cercles gouvernementaux et les tribunaux jusqu'à l'extinction de la République de Gênes (Serra 1846 : 541).

des bouleversements démographiques particuliers qui se produisirent dans la Principauté à partir des années 1860.

Après la sécession de Menton et Roquebrune (qui passèrent sous la protection du Royaume de Sardaigne en 1848 et à la France en 1861), la Principauté se trouvait limitée à une étroite bande de terre face à la mer, correspondant à un dixième de sa superficie d'origine, ce qui rendait donc presque impossible un développement économique basé sur l'exploitation des ressources du territoire. C'est en fonction de ces contingences que, à la fin des années 1850, le prince Charles III (1818–1889) eut l'intuition de transformer le petit territoire monégasque en un centre de loisirs pour la haute société internationale. Cependant, les travaux de construction et d'infrastructure envisagés par le projet nécessitaient la présence permanente d'une main-d'œuvre considérable, que la très modeste population du pays (à peine supérieure à un millier d'habitants) n'était nullement en mesure de fournir. Dès les premières années de la décennie suivante, Monaco connut donc une augmentation soudaine et vertigineuse de sa population, en raison de l'arrivée de travailleurs étrangers provenant principalement des villes et régions environnantes. En un peu plus de vingt ans – de 1861 à 1883 – la population résidente se multiplia approximativement par huit, et même par vingt au cours de la deuxième décennie du siècle suivant (Fouilleron 2016² : 288 ; Girardeau 1962 : 492–493).

L'étonnante expansion démographique qui eut lieu dans la Principauté de Monaco au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle produisit des répercussions inévitables sur le visage linguistique du pays. D'une part, la présence massive de population étrangère motiva l'abandon rapide de la transmission intergénérationnelle du monégasque ; d'autre part, elle conduisit à l'émergence et à l'utilisation de modes idiomatiques fortement marqués par des formations hybrides.¹²

C'est dans ce climat de profondes mutations sur le plan démographique et linguistique que, dans le sillage également des suggestions félibréennes qui s'étaient installées depuis longtemps dans la région provençale voisine (et qui ne tarderaient pas à arriver en Ligurie également)¹³, naquit en 1923 le Comité des traditions locales, une association de personnes ayant pour but d'œuvrer à la protection des traditions civiles et religieuses de Monaco et à la mise en valeur de sa culture historique.¹⁴

¹² Cette situation est rapportée par Notari (1927 : 8), en déplorant dans le paysage linguistique de la Principauté « la parution d'un nouveau patois hybride, formé par les apports de tous les patois de la région », et par Arveiller (1967 : IX), qui réitérait comment « on utilise actuellement » (c'est-à-dire au début des années 1940) « en Principauté, quand on s'exprime en "patois", un mélange non unifié de monégasque proprement dit, de parlers de la Riviera italienne [...], de niçois, de corse, de piémontais et de français souvent à peine patoisé ».

¹³ Si à Nice, le désir d'approfondir les études en matière historique, artistique et culturelle, concernant les territoires inclus dans l'ancien comté de Savoie, avait déjà conduit en 1906 à la fondation d'un organisme important comme l'*Academia Nissarda*, l'intérêt plus général pour le folklore local dans la zone ligure conduira à la fondation des associations *A Compagna* de Gênes et *A Campanassa* de Savone (respectivement en 1923 et 1924), suivies plus tard à Vintimille – également dans le sillage des dynamiques qui se déroulèrent dans la Principauté de Monaco elle-même – par celle de la *Cumpagnia d'i Ventemigliusi* (1927). Sur les moments fondateurs des associations ligures mentionnées, cf. notamment Piastra (1983 : 23–31 ; 15–22 et 37–42).

¹⁴ Cet organisme, encore présent aujourd'hui sous le nom de Comité national des traditions monégasques (nom adopté quelques années après sa fondation), a joué un rôle primordial dans les processus qui ont conduit à la valorisation de la langue locale. Pour un aperçu des raisons de la fondation de cette institution, cf. Bon (2019 :

L'une des intentions explicites à l'origine de la fondation du Comité était de « veiller à la préservation de la langue monégasque et de la porter à la connaissance du public tant par la parole que par l'écrit » (Piastra 1983 : 79 ; traduit par moi-même). Comme le rappelle Notari dans la préface de sa première œuvre littéraire, l'objectif des membres visait la rédaction d'une grammaire et d'un dictionnaire, ce qui, toutefois, au cours de ces premières années d'activité, ne sera jamais réalisé, probablement en raison d'un manque d'unité sur les sens d'une telle initiative. Notari lui-même était particulièrement sceptique quant à l'utilité réelle de ces ouvrages, en l'absence de tout usage écrit moderne en monégasque. À ce stade, il estimait que l'éventuelle publication d'un recueil lexical « ne pourra guère ressembler qu'à une palette de couleurs qui ne peut donner qu'une très vague idée des harmonies inépuisables que sait en tirer un pinceau » ; quant au répertoire grammatical, il soutenait qu'il lui aurait fait « à peine l'effet d'un livre de cuisine médiocre qui donnerait des recettes pour préparer des mets qui ne pourraient convenir à notre table, et dont nous ne pourrions apprécier la valeur, faute de connaître le goût de matières employées » (Notari 1927 : 7s.). Ayant donc abandonné ces deux projets, les activités du Comité en matière de promotion du monégasque se concentreront plutôt sur l'organisation de festivals folkloriques, mis en place à Monaco à partir de 1931 en communion avec les associations locales de la région niçoise et surtout intémélienne, tandis qu'une petite mais importante tradition littéraire sera effectivement lancée par Notari et inaugurée par la publication de la *Legenda de santa Devota* (Notari 1927).

C'est précisément sur la base de la double absence d'études dialectologiques sur le monégasque et d'écrits quantitativement significatifs dans cette langue (d'où le manque de modèles graphiques plus ou moins stables auxquels se référer)¹⁵ qu'il faut comprendre les évaluations et les premières propositions en matière d'analyse linguistique et d'écriture formulées par Lazare Sauvaigo dans le document présenté ci-dessous. À ces facteurs, il faut ajouter une préparation, en matière linguistique, qui n'atteint même pas le niveau amateur ; contrairement à Notari (qui disposait d'une profonde culture linguistique et connaissait très bien les parlers des régions proches de Monaco, ainsi que le provençal et le génois),¹⁶ l'auteur du tapuscrit ne montre aucune familiarité particulière avec les dialectes des régions environnantes, et il n'était vraisemblablement pas au courant des premiers exemples contemporains de littérature

489–493), tandis que Piastra (1983 : 79–84) offre à nouveau des données détaillées sur la fondation du Comité et les premières initiatives promues par celui-ci.

¹⁵ Les attestations écrites pré-littéraires du monégasque se réduisent à quelques lignes en langue vernaculaire dans un texte notarial du XV^e siècle (reproduit dans Arveiller 1967 : 383), à des intermèdes en monégasque inclus dans la correspondance précitée entre le prince Antoine I^{er} (1661–1731) et sa fille Louise Hyppolite (1697–1731 ; Arveiller 1967 : 383–391) et aux traductions du XIX^e siècle d'un dialogue entre un serviteur et son maître (Zuccagni-Orlandini 1864 : 221–222) et d'un conte de Jean Boccace (Papanti 1875 : 623), effectuées à des fins de comparaison dialectologique. Pour des raisons compréhensibles, tous ces textes (dont le premier était encore inconnu à l'époque qui nous occupe) sont écrits dans des graphies sensiblement différentes entre eux.

¹⁶ Une preuve des connaissances de l'auteur en la matière ressort, par exemple, du glossaire publié en annexe du texte de *Toca aiçi, Niculin !* (Notari 1937 : 85–112), où les formes lexicales monégasques sont comparées non seulement à celles des variétés régionales de *koinè* ou relatives à de grands centres urbains comme le génois, le piémontais, le provençal ou le niçois, mais aussi à celles de localités mineures proches de Monaco comme Pigna, Vintimille, Menton ou La Turbie. Cette même personnalité servit ensuite d'informateur pour les études étymologiques fondamentales de Clemente Merlo, publiées dans les pages de *L'Italia dialettale* de 1941 à 1957 (Merlo 1941 ; 1942 ; 1954 ; 1955–1956 ; 1956–1957).

dans les dialectes intéméliens voisins, qui auraient pu offrir un matériel comparatif utile à ces deux égards¹⁷.

3 La graphie proposée par Lazare Sauvaigo

3.1 Le document

Bien qu’il ne fasse peut-être pas partie des figures les plus remémorées parmi ceux qui œuvrèrent pour la récupération et l’illustration du monégasque (principalement en raison de sa production littéraire largement inédite),¹⁸ Lazare Sauvaigo (1894–1976) fut l’une des personnalités centrales dans le cadre des activités de promotion des traditions locales entreprises par le Comité.¹⁹ Né à Monaco, où il fréquenta l’École des Frères de la Doctrine Chrétienne, il s’installa très tôt à Paris pour y terminer ses études et où il fut victime d’un accident qui le priva de la vue. Alors qu’il était encore en France, il travailla pour une maison d’édition pour aveugles, avant de retourner dans son pays natal et de se consacrer à l’enseignement de l’histoire de Monaco dans les établissements scolaires, profession qu’il exercera jusqu’à sa retraite. Membre actif du Comité des traditions locales dès sa fondation, Sauvaigo était, au moment de la rédaction des pages que nous commentons ci-dessous, « secrétaire de la Commission du dialecte »²⁰ présidée par Louis Notari. Entre les années 1940 et 1960, il fut l’un des principaux informateurs de Raymond Arveiller et participa à la première Commission pour la langue monégasque, créée par le Prince Rainier III dans le but d’assister Louis Frolla (1904–1978) dans la rédaction de la grammaire du monégasque et du dictionnaire monégasque-français déjà mentionnés.

Le document dont il est question dans ces pages est un tapuscrit de quatorze feuilles portant le titre « Éléments de phonétique monégasque servant à l’établissement de l’alphabet, en vue de la rédaction de l’*Essai de grammaire du patois monégasque* ». En fait, le texte est avant tout une tentative de reconstruction de l’inventaire phonétique de l’idiome (qui sera correctement réalisée quelques décennies plus tard par Arveiller 1967 : XVI–XIX), incluant les problèmes et les propositions concernant sa représentation graphique. La dernière feuille est datée du 14

¹⁷ Une production littéraire significative dans les parlers intéméliens – excepté quelques écrits isolés du XVIII^e siècle dans les dialectes de Taggia et Vintimille (Parodi/Rossi 1903 ; Azaretti 1982² : 308–314) – commence avec les poèmes sanrémasques de Stevin (probablement le pseudonyme d’Antonio Sghirla 1813–1879), publiés à partir de 1841 dans les pages de l’*Almanacco di Sanremo*. Il faudra cependant attendre le siècle suivant pour qu’une véritable tradition locale se développe, notamment depuis l’institution de la revue *A barma grande*, parue en deux séries différentes dans les années 1930 et entre les années 1960 et 1970. Quelques recueils anthologiques de la production du XX^e siècle dans les variétés intéméliennes (mais limités aux auteurs de l’aire italienne) sont ceux édités par Cavalli (1983) et Capano/Villa/Zanolla (1987 : 13–72).

¹⁸ La production publiée de l’auteur se réduit en fait à une poignée de proses et de poèmes (inventoriés par Passet 2019a) ; un recueil de poésies, intitulé *Ure munegasche*, attend toujours d’être étudié et porté à la connaissance du public.

¹⁹ Les informations biographiques connues sur ce personnage étaient également assez limitées il y a encore peu de temps (et essentiellement réduites à celles recueillies par Stefanelli 1996 : 273) ; un aperçu très satisfaisant à cet égard a récemment été publié par Bon (2022–2023).

²⁰ Cependant, le nom choisi à l’origine devait être « Commission de linguistique », comme on peut le lire à plusieurs reprises dans le document, en caractères dactylographiés, en dessous des ratures et corrections apportées au stylo par l’auteur.

janvier 1927, mais les discussions mentionnées remontent probablement, du moins en partie, à l'année précédente.

D'après les informations figurant sur la première page (où le lecteur est prié « d'écrire très lisiblement dans la marge laissée en regard de chaque article » les observations sur les différents points traités et de « contresigner chacun des exemplaires » du document), on devine que l'écrit avait été conçu pour être soumis à une évaluation ultérieure par les membres du Comité. Cependant, il s'agit probablement du dernier document (sinon le premier et le seul) relatif aux discussions qui devaient aboutir à la rédaction de la grammaire, destinée d'ailleurs à rester un projet inachevé pendant plusieurs décennies encore.

3.2 Les contenus

Compte tenu des prémisses énoncées jusqu'ici, on ne sera pas surpris d'apprendre que les notions de « phonétique » élaborées par l'auteur – et visant à établir des règles graphiques pour la langue locale – sont en fait énoncées sur la base de considérations profondément naïves. En effet, Sauvaigo ne parvient pas à séparer le plan de la spéculation sur les unités phonétiques et phonologiques de la langue de celui concernant sa représentation au moyen de graphèmes, selon une approche encore largement répandue chez les amateurs aujourd'hui.

Tout d'abord, l'auteur note la présence en monégasque de sept sons vocaliques et de vingt-trois sons consonantiques, ces derniers étant subdivisés en consonnes à « articulation simple » – c'est-à-dire celles qui, selon l'auteur, présentent une seule valeur phonétique par rapport à la graphie avec laquelle il entend les représenter – et celles à « double articulation ».

On reproduit ci-dessous le tableau des consonnes appartenant à la première des deux catégories, avec les mots monégasques en italique, pour mieux les distinguer du reste du texte, et accompagnés d'une transcription en alphabet phonétique international (évidemment absente du document original).²¹ Selon une indication toujours fournie par l'auteur dans l'introduction du document, il ne faut prêter attention qu'aux graphèmes transcrits en majuscules ; les termes en monégasque, pour le reste, sont en effet représentés de manière préliminaire selon les conventions en usage en français, avec quelques solutions originales pour les sons absents de cette dernière langue (comme le trigramme <tsh> et le digramme <dj> pour le rendu des affriquées palato-alvéolaires [tʃ] et [dʒ]).

<i>B = bè</i>	comme dans	<i>Barba</i> ['bax̥ba] (barbe) <i>Bécou</i> ['beku] (bec) <i>Bila</i> ['bila] (rage)
		<i>Botcha</i> ['boʃa] (manœuvre) <i>Burou</i> ['byʁu] (beurre) <i>Boursa</i> ['buʁsa] (bourse)
<i>D = dè</i>	” ”	<i>Damé</i> ['dame] (donne-moi) <i>Déboulé</i> ['debule] (faible) <i>Dimé</i> ['dime] (dis-moi) <i>Dona</i> ['dona] (femme) <i>Durou</i> ['dy.ɾu] (dur)
		<i>Doundé</i> ['dũŋde] (où)

²¹ Il en sera de même pour les citations ultérieures du document. La transcription phonétique est bien sûr destinée à rendre compte de la prononciation effective des termes énoncés (pour des raisons pratiques, on ne rend compte des prononciations du Rocher et des Moulins que dans la distinction exprimée par les graphèmes <ë> et <œ> et non dans l'ouverture ou la fermeture des autres voyelles) ; sinon, le texte cité reproduit fidèlement ce qui se lit sur le manuscrit.

<i>F = eff</i>	” ”	” ”	<i>Fame</i> [ˈfame] (faim) <i>Félitche</i> [feˈliʃe] (heureux) <i>Fia</i> [ˈfi(j)a] (fille) <i>Fola</i> [ˈfola] (folle) <i>Fuma</i> [fyˈma] (fumer) <i>Foula</i> [ˈfula] (foule)
<i>L = ell</i>	” ”	” ”	<i>Lampa</i> [ˈlãŋpa] (lampe) <i>Léva</i> [ˈleva] (enlève) <i>Liberou</i> [ˈlibeʁu] (libre) <i>Loungou</i> [ˈlũŋgu] (long) <i>Lumé</i> [ˈlyme] (lumière) <i>Louvou</i> [ˈluvu] (loup)
<i>M = emm</i>	” ”	” ”	<i>Madona</i> [maˈdona] (Madone) <i>Mété</i> [ˈmete] (mets) <i>Min</i> [ˈmiŋ] (moi) <i>Morou</i> [ˈmɔru] (nègre) <i>Muraïa</i> [myˈɾaja] (mur) <i>Mousca</i> [ˈmuska] (mouche)
<i>N = enn</i>	” ”	” ”	<i>Nasou</i> [ˈnazu] (nez) <i>Névé</i> [ˈneve] (neige) <i>Ni</i> [ˈni] (ni) <i>Novembre</i> [nuˈvẽŋbɛ] (novembre) <i>Nuou</i> [ˈnyu] (nu) <i>Noumé</i> [ˈnume] (nom)
<i>P = pé</i>	” ”	” ”	<i>Pan</i> [ˈpãŋ] (pain) <i>Pésou</i> [ˈpezu] (poids) <i>Pica</i> [ˈpika] (frappe) <i>Porcou</i> [ˈpoʁku] (porc) <i>Puou</i> [ˈpyu] (poil) <i>Poula</i> [ˈpula] (poule)
<i>R = err</i>	” ”	” ”	<i>Ratou</i> [ˈʁatu] (rat) <i>Ré</i> [ˈʁe] (roi) <i>Ride</i> [ˈʁide] (il rit) <i>Roda</i> [ˈʁoda] (roue) <i>Rusca</i> [ˈʁyska] (écorce d’arbre) <i>Roussou</i> [ˈʁusu] (rouge)
<i>S = ess</i>	” ”	” ”	<i>Santou</i> [ˈsãŋtu] (saint) <i>Sétaté</i> [ˈsetate] (assied-toi) <i>Sigara</i> [siˈgaria] (cigale) <i>Soma</i> [ˈsoma] (ânesse) <i>Sucarou</i> [ˈsykaɾu] (sucre) <i>Souma</i> [ˈsuma] (somme)
<i>T = tè</i>	” ”	” ”	<i>Tana</i> [ˈtana] (caverne) <i>Tentou</i> [ˈtẽŋtu] (toit) <i>Tira</i> [ˈtira] (tire) <i>Tora</i> [ˈtoɾa] (table) <i>Tubou</i> [ˈtybu] (tube) <i>Touré</i> [ˈtuʁe] (tour)
<i>V = vè</i>	” ”	” ”	<i>Vasou</i> [ˈvazu] (vase) <i>Védémou</i> [veˈdemu] (voyons) <i>Visita</i> [ˈvizita] ²² (visite) <i>Vorou</i> [ˈvoɾu] (je vole) <i>Vouta</i> [ˈvuta] (voûte)
<i>Z = zède</i>	” ”	” ”	<i>Zensin</i> [sic] [zẽŋˈziŋ] (oursin) <i>Zenzibou</i> [zẽŋˈzibu] (raisin sec)

(Citation tirée du tapuscrit : 3 ; mise en évidence de ma part)

Le choix des graphèmes pour les différents sons qu’ils sont censés représenter ne diffère pas, dans ce cas, de celui adopté plus tard par Notari. Cependant, Sauvaigo – comme on peut le constater – ne semble pas vouloir (ou pouvoir) distinguer graphiquement les phones (et phonèmes) [ɾ] et [ʁ], qu’il représente tous deux par le graphème <r> (dans la graphie de Notari, ainsi que dans l’orthographe courante, transcrit respectivement <r> et <rr> entre voyelles, comme c’est également le cas dans les autres dialectes intéméliens : on considère la paire minimale *caru* [ˈkaɾu] ‘cheri’ ~ *carru* [ˈkaʁu] ‘chariot’).

L’appareil des consonnes que l’auteur identifie comme ayant une « double réalisation » est introduit par les prescriptions relatives au graphème <c> :

REGLE GENERALE – La consonne C se prononce k [k] lorsqu’elle est suivie des voyelles a – o – u.²³ Exemple : *Cantou* [ˈkãŋtu] (kantou) chant – *Casa* [ˈkaza] (kasa) maison – *Colou* [ˈkolu] (kolou) cou – *Corou* [ˈkoɾu] (korou) chou – *Couma* [ˈkuma] (kouma) comment – *Coustuma* [kusˈtyma] (koustuma) habitude – *Curatou* [kyˈʁatu] (kuratou) curé etc.

²² Le terme authentique est cependant *vizita* [ˈvizita] (Frolla 1963 : 359).

²³ Dans ce cas, l’auteur entend en fait les graphèmes <a>, <o> et <u>, qui, selon le modèle qu’il propose, représentent les phones (et phonèmes) [a], [o] (ou [u] dans le digramme <ou>) et [y] respectivement. À noter également les transcriptions para-phonétiques entre parenthèses, qui sont calquées sur l’orthographe française avec l’ajout de <k> pour [k].

Elle se prononce tch [ʧ] quand elle est suivie de e, i. Ex : *Ceve* [ˈʧeve] (tchevé) il pleut – *Cicoulata* [ʧikuˈlata] (tchicoulata) chocolat – *Cifoun* [ʧiˈfũŋ] (tchifoun) chiffon.

(Citation tirée du tapuscrit : 6 ; mise en évidence de ma part)

Comme mentionné, ce dernier choix (c'est-à-dire la représentation de [ʧ] au moyen de <c[e]>, <c[i]>, emprunté à la graphie de l'italien) sera plus tard repris par Notari, pour perdurer jusqu'à nos jours. Néanmoins, en poursuivant la discussion, l'auteur se permet de faire des observations supplémentaires et certainement originales :

1^{er} [sic] exception – Dans certains cas, la consonne C bien que suivie de e ou de i, se prononce cé [ˈse], au lieu tché [ˈʧe]. Ex. *Celérou* [ˈsele.ɾu] (célérou) céleri – *Céné* [ˈsene] (céné) cendre – *Citroun* [siˈtʁũŋ] (orange) – *Cigara* [siˈgɑɾɑ] cigale.

Cette irrégularité a-t-elle toujours existé ? Provient-elle d'une mauvaise prononciation, ou bien s'est-elle introduite dans le patois Monégasque sous l'influence des mots français ? Peu importe. Ce qu'il faut savoir c'est de pouvoir distinguer cette lettre à prononciation douce (ce [ˈse]) de celle à prononciation dure (tch [ˈʧe]) ; c'est pourquoi je surmonte ce C d'une barre. Les exemples précités s'écriront donc ainsi : *ċelérou* – *ċéné* – *ċitroun* – *ċigara*.

2^e exception – Le C se prononce également : tche [ˈʧe] devant a, o, u, comme dans les mots : tchave [ˈʧave] (clef) – tchodou [ˈʧodu] (clou) – tchoundjou [ˈʧũŋdʒu] (plomb) – tchuma [ˈʧyma] (plume) etc., qui doivent en réalité s'écrire : *Cave*, *Codou*, *Coundjo*, *Cuma*, car ils viennent des mots italiens : *chiave*, *chiodo*, *piombo*, *piuma*, mais l'i qui devait exister primitivement a disparu de la prononciation.

(Citation tirée du tapuscrit : 6s. ; mise en évidence de ma part)

Dans le passage cité, l'auteur ne semble pas soupçonner que l'apparente « irrégularité » qu'il estime décelable dans la prononciation des mots monégasques mentionnés (c'est-à-dire la présence des deux phones [ʧ]- et [s]- devant -[e]- et -[i]-) n'est que le résultat de leur évolution régulière des bases latines d'origine ([ˈʧeve] < PLŌVĒRE ; [ˈsene] < CĪNĒRE[M] ; [siˈgɑɾɑ] < *CĪCĀLA[M], avec passage régulier PL- > [ʧ]- et C[E]- ~ C[I]- > [s]-²⁴ ; [ʧikuˈlata] et [ʧiˈfũŋ] sont en fait deux emprunts, l'un à l'espagnol *chocolat* et l'autre au français *chiffon*). Cette méconnaissance devient explicite dans le deuxième paragraphe, au moyen de la thèse selon laquelle les termes cités (c'est-à-dire [ˈʧave], [ˈʧodu], [ˈʧũŋdʒu] et [ˈʧyma], transcrits *ciave*, *ciodu*, *ciungiu* et *ciüma* dans l'orthographe actuelle) dériveraient des voix italiennes respectives et non des bases latines CLĀVE(M), CLĀVU(M) (avec superposition de CLAUDĒRE 'fermer'), PLŪMBĒU(M) et PLŪMA(M), avec égal résultat CL- et PL- > [ʧ]-. Sur la base de ces considérations, Sauvaigo préconise donc, d'une part, l'utilisation d'un graphème créé *ad hoc* pour pallier une supposée lacune de l'alphabet latin de base (le <c> surmonté d'une barre horizontale ; dans la graphie de Notari, le rôle sera attribué, de façon beaucoup plus pratique, au graphème <ç>) ; d'autre part, il semble proposer d'abord l'utilisation exceptionnelle du graphème <c> avec valeur de [ʧ] aussi devant <a>, <o> et <u>, ce qui se retrouve seulement dans les fonctions pseudo-étymologiques des références italiennes. Pour éviter l'ambiguïté que ce dernier choix engendrerait chez le lecteur, l'auteur – insistant sur la thèse d'une supposée

²⁴ La transition, comme dans beaucoup d'autres variétés italo-romanes et de l'Europe latine occidentale, n'est pas directe, mais présuppose une phase intermédiaire [ʧ] (Rohlf 1966 : 201s.). Celle-ci subsiste encore dans certains dialectes périphériques situés dans l'amphizone liguro-piémontaise, comme en témoignent, par exemple, les données comprises dans l'AIS et l'ALI.

disparition du phone $[-j]$ - dans les mots italiens ayant les liens $[kj]$ - et $[pj]$ -, dont l'équivalent monégasque présente $[ʃ]$ - en tant que résultat d'une évolution présumée²⁵ (*chiave* $['kʲave]$ › $['ʃave]$ 'clef', *chiodo* $['kʲodo]$ › $['ʃodu]$ 'clou') – propose ce qui suit :

Toutefois, une oreille exercée l'entend dans l'articulation (tch $[ʃ]$) qui ne s'expliquerait pas autrement. Aussi pour conserver au C sa prononciation (tche $['ʃe]$) et pour rappeler l'existence de cet i, j'introduis dans ces mots, comme en grec, le iota souscrit. Ils devront donc s'écrire ainsi: *c(i)ave* – *c(i)odou* – *c(i)oundjou* – *c(i)uma*.²⁶

(Citation tirée du tapuscrit : 7 ; mise en évidence de ma part)

L'auteur suggère ensuite l'utilisation de $\langle sc \rangle$ pour $[ʃ]$ devant $\langle e \rangle$ et $\langle i \rangle$, mais apparemment dans les seuls cas où l'équivalent français ou italien présente le même digramme ou, semble-t-il, lorsque l'auteur n'est pas en condition d'identifier la base étymologique exacte d'origine pour le terme monégasque : « [Lorsque le C est précédé de la lettre S] Il se prononce (che) $['ʃe]$ devant et et i (*scelératou*²⁷ $['ʃele'ʁatu]$) 'scélérat' (chéleratou) *scivourelou* $['ʃivu'ʁelu]$ (chivourelou) 'sifflet' etc. » (ibid. ; pour le rendu du même phone dans d'autres contextes, voir plus loin dans ces pages).

Des considérations presque parallèles à celles présentées pour le graphème $\langle c \rangle$ s'appliquent à $\langle g \rangle$:

La consonne g se prononce (gué $['ge]$) devant a – o – u. Ex. *Gara* $['gʁa]$ (gare) *Gamba* $['gãŋba]$ (jambe) *Gotou* $['gotu]$ (verre) *Gouta* $['guta]$ (goutte) [et] gu $['gy]$ dans *figura* $['fi'gyʁa]$ (figure) etc...

Elle se prononce (dje $['dʒe]$) devant e et i. Ex : *Generale* $['dʒene'ʁale]$ (djénéralé) général – *Gira* $['dʒiʁa]$ (djira) tourne etc...

(Citation tirée du tapuscrit : 8 ; mise en évidence de ma part)

Toujours sur la base du parallélisme conduit sur l'orthographe des équivalents français et surtout italiens des termes monégasques, Sauvaigo prône de surmonter le graphème d'une barre verticale ($\langle \bar{g} \rangle$) pour la représentation de $[ʒ]$ (dans la graphie de Notari et dans l'orthographe actuelle, comme on le verra plus loin, toujours représenté par $\langle j \rangle$ dans n'importe quelle position et quelle que soit l'étymologie réelle ou supposée) :

1° exception : Dans quelques mots, bien qu'elle soit suivie de la lettre i, la consonne g a pris la prononciation douce française comme dans le mot : *bougia* $['bu'ʒia]$ (bougie). Pour distinguer

²⁵ La filière évolutive $(-)\text{CL}(-) \sim (-)\text{PL} \rightarrow (-)[ʃ]$ - prévoit en effet un assourdissement précoce de $[-j]$ - dans les liens originels $*(-)[kj]$ - ~ $*(-)[pj]$ - et, en ce qui concerne le second d'entre eux, un résultat intermédiaire $*(-)[pʃ]$ - encore connu de certains dialectes lombards-alpins (Bertoni 1914 : 96s. ; Rohlfs 1966 : 253). Dans ce cas cependant, le sort de ces variétés italo-romanes n'a rien à voir, une fois encore, avec celui du toscan (et donc de l'italien en tant que langue littéraire).

²⁶ Il est impossible de reproduire en caractères UNICODE la solution graphique de l'auteur, qui dans son tapuscrit insère la voyelle $\langle i \rangle$ sous la consonne $\langle c \rangle$. Ce choix particulier est donc reproduit ici à travers la transcription $\langle c(i) \rangle$. Il convient de noter que la proposition de l'auteur ne s'applique pas seulement en début de mots, mais aussi à l'intérieur de ceux-ci, même dans les cas où le phonème à représenter n'est pas $[ʃ]$ mais $[ʃ]$, comme dans le cas de *bisc(i)a* $['biʃa]$ 'couleuvre' (cité plus loin dans le document).

²⁷ Le terme est, dans ce cas, un emprunt à l'italien à part entière, comme en témoigne la présence de la dentale intervocalique.

cette prononciation (je ['ʒe]) d'avec (dje ['dʒe]) j'écris la lettre g surmontée d'une barre comme pour le c. Ex : *bouḡia*.

(ibd., mise en évidence de ma part)

Une fois de plus, en écho à ce qui a été proposé précédemment pour le graphème <c>, l'auteur suggère de souscrire un <i> au graphème <g> pour la notation de [dʒ] :

2° exception : Le g comme le c (voir ci-dessous) a conservé devant a – o – u le son (dje ['dʒe]) et ceci pour la même raison indiquée à propos du c. Ex : djardin [dʒaʁ'dĩŋ] (jardin) djostrìa ['dʒostɾja] (carroussel) djournale [dʒuʁ'nale] (journal) djura [dʒy'ra] (jure) qui doivent s'écrire *g(i)ardin* – *g(i)ostria* – *g(i)ournale* – *g(i)ura* – de l'italien : *giardino* – *giostra* – *giornale* – *giura*.²⁸

(ibd., mise en évidence de ma part)

La subordination servile à l'italien du modèle graphique dressé par Sauvaigo est manifeste dans l'indication suivante, dans laquelle la graphie <ḡ(i)> (c'est-à-dire <ḡ> avec <i> soussigné) est promue sur la base de l'orthographe du mot italien correspondant à celui du monégasque, malgré le fait que (au moins pour l'exemple cité) il n'existe pas de relation génétique directe entre les deux :

Dans quelques mots, rares peut-être, en outre de la disparition de l'i, il y a un adoucissement du g. Ex : *Bujardou* (menteur) qui doit s'écrire: *Buḡ(i)ardou*²⁹ [by'ʒaʁdu], venant de l'italien *bugiardo*.

(ibd., mise en évidence de ma part)

La proposition de souscrire certains graphèmes (<ḡ> et <ḡ(i)>) par <i> suscite en effet une certaine perplexité, mais ne manqua pas de donner lieu à des suggestions alternatives tout aussi originales :

Après une première lecture de ce travail, à la Commission du dialecte, réunie spécialement à ce sujet, le 10 décembre 1926, une controverse, toute cordiale d'ailleurs, s'est élevée entre M. Notari, le distingué Président de la Commission, et moi au sujet de l'emploi du iota souscrit.

Pour la commodité de l'écriture M. Notari préconisait l'emploi d'un i ordinaire, surmonté du signe appelé en grec coronis, mais la crase est en grec avec l'élision et les lettres euphoniques un des trois moyens employés pour éviter le iatus [*sic*] comme dans *καὶ γώ* qui est pour *καί ἐγώ* (et moi, ou mois aussi) ; *ταὐτά* pour *τὰ αὐτά* (les mêmes choses) etc. Tel n'est pas le cas ici, l'i qui a disparu dans le mot monégasque n'a pas été supprimé pour éviter le iatus [*sic*], mais probablement par défaut de prononciation ; le iota souscrit précisément, est en grec un i qui ne se prononce plus comme dans le datif *τῷ νεανίᾳ* (au jeune homme).

(Citation tirée du tapuscrit : 9 ; mise en évidence de ma part)

L'utilisation du graphème <h> devant <c> et <g> pour le rendu de [k] e [g] est également inspirée de l'italien, comme il le sera encore aujourd'hui :

²⁸ En effet, en monégasque comme dans les autres parlers ligures, les trois premières voix citées par l'auteur (*giardin*, *giostria*, *giurnale*) dérivent de l'italien, qui à son tour les tire du français ; la présence de [dʒ]- dans le verbe *giurà* représente en revanche l'évolution régulière du latin J- (< JURARE 'id.' ; il s'agit du résultat authentique dans les variétés intéméliennes, bien que miné par celui d'emprunt « génois » J- > [z]- dans la zone côtière).

²⁹ Les mêmes considérations que dans la note de bas de page précédente s'appliquent : dans le tapuscrit de Sauvaigo, le <g> est en fait accompagné d'un <i> placé en dessous.

H – La lettre h n’a aucun son par elle-même, c’est une aspiration, une sorte d’esprit rude qui ne sert qu’à deux fins :

1° – Elle permet de reconnaître certains mots que la prononciation ne distingue pas. [...]

2° – Le seul point qui nous intéresse, la lettre H lorsqu’elle est placée entre les consonnes C ou G et les voyelles e ou i, donne à ces consonnes une prononciation dure. Ex : che [ke] dans *perche* [pɛʁ'ke] (perké) pourquoi. chi [ki] dans *machina* ['makina] (makina) machine – ghe dans *ghe la ditou* [ge l 'a 'ditu]³⁰ etc...

(Citation tirée du tapuscrit : 8s. ; mise en évidence de ma part)

Un cas similaire concerne l’utilisation de <j>, repris cependant de l’autre langue de culture liée à Monaco :

J – la lettre j se prononce comme en français : je ['ʒe]. Elle me paraît assez rare et est un adoucissement du C comme dans : *luje* ['lyʒe] (clarté) *déijembre* [dej'zɛ̃ɲbɛ] (décembre) etc.

(Citation tirée du tapuscrit : 9 ; mise en évidence de ma part)

Cet usage sera également repris sans exception par la production suivante de Notari jusqu’à aujourd’hui. Il s’agit en fait d’une solution entièrement tributaire du français qui contraste avec celle adoptée par les dialectes ligures, même périphériques, où le phone [ʒ] est historiquement représenté par le graphème <x>.

Q – la lettre q assez rare est toujours suivie de la voyelle u qui ne se prononce pas et forme avec le q, comme en espagnol, une seule articulation. Ex : *questo* ['keʃtu] prononcé kesto, *quello* ['kelu] prononcé kello en monégasque ; ces mots doivent s’écrire ainsi, venant de l’italien *questo*, *quello*, mais se prononcer, comme dans les mots espagnols : *buque* (bateau) *pequeño* (petit) où l’u ne s’entend pas.

(ibid., mise en évidence de ma part)

Une fois encore, l’affirmation selon laquelle les termes monégasques dérivent de leurs équivalents italiens est manifestement incorrecte ; néanmoins, la prescription imposée par l’auteur correspond bien à l’utilisation du digramme <qu> dans les principales langues de l’Europe occidentale (français, espagnol et portugais). La graphie ultérieure de Notari adoptera, dans un premier temps, simplement <c(h)> (*candu* ['kãɲdu] ‘quand’, *tranchilu* [trãɲ'kilu] ‘tranquille’), tandis que l’orthographe actuelle, souhaitant arbitrer entre le rappel de l’étymologie des termes individuels et l’utilisation d’un seul graphème, prescrit l’emploi de <q> uniquement (*qandu*, *tranqilu*).

S – se prononce che ['ʃe]. Nous avons déjà vu plus haut que la consonne c précédée de s sonne che devant e et i, toutefois nous retrouvons cette prononciation dans certains mots monégasques tels que : oui qui se dit *chi* ['ʃi] - os qui se dit *ochou* ['oʃu]. Il serait grotesque et inexact d’écrire ces mots avec l’orthographe : *sci* – *osc(i)u*,³¹ puisqu’ils viennent de l’italien *sì* et *osso* ; cette orthographe se retrouve d’ailleurs, en latin *os* – *ossis* et en bien d’autres langues. C’est donc l’s qui en certains cas a pris la prononciation de che – ce phénomène se produit du reste au Portugal où l’s final des mots, lorsqu’il n’y a pas lieu de faire la liaison, se prononce che ['ʃe] comme dans : *tens* (tenche) tu as – *quais* (kouache) quelles etc.

³⁰ En français ‘il le lui a dit’, ‘elle le lui a dit’, ‘il le leur a dit’ où encore ‘elle le leur a dit’, selon le contexte.

³¹ Une fois encore, et sur la base de ce que l’auteur avait déclaré précédemment, le graphème <i> reproduit entre parenthèses est, dans le tapuscrit, placé sous le <c>.

Il en est de même de l'ş en roumain comme dans *şi* (chi) (et – aussi) *oraş* (orache) ville. Donc, dans les mots monégasques pour distinguer cet S (che) de l's à prononciation douce, j'adopte le signe roumain ş.

(Citation tirée du tapuscrit : 10s. ; mise en évidence de ma part)

Il s'agit là aussi d'une proposition qui ne sera pas suivie dans les usages graphiques de Notari, qui pour la notation de [ʃ] se référera sans exception au digramme <sc(i)> (*sci*, *òsciu*), transcrit cependant encore <sç>, pour des raisons difficilement explicables, dans le texte de la *Legenda*.

La notation des voyelles repose sur le modèle linguistique du Rocher (qui ne comprend donc pas [ø]), bien que l'auteur semble significativement douter de la présence du phone (et phonème) [ɪ] :

<i>a = a</i>	comme dans	<i>cAsa</i> ['kaza] (maison)	<i>cArega</i> [ka'ɾega] (chaise)
<i>é = è</i>	” ”	<i>sE</i> ['se] (sœur)	<i>sEtatE</i> ['setate] (assied-toi)
(fermé)		<i>casE</i> ['kaze] (maisons)	
<i>i = i</i>	” ”	<i>librou</i> ['libɾu] (livre)	<i>figa</i> ['figa] (figue)
<i>o = o</i>	” ”	<i>dOna</i> ['dona] (femme)	<i>glOria</i> ['gloɾja] (gloire)
<i>u = u</i>	” ”	<i>mUraia</i> [my'.ɾaja] (mur)	<i>mUtou</i> ['mytu] (muet)

Dans certain [*sic*] cas l'é paraît avoir la prononciation de i très bref ? ex : *principessa* (prononcé principissa [pɾɪ̃ɲʃi'pisa]) ? *allumete* (allumi-te [a'lymite]) ?

Si cette prononciation existe réellement, on pourrait distinguer cet e de l'e ordinaire en le surmontant d'un point. (è)

(Citation tirée du tapuscrit : 11 ; mise en évidence de ma part)

De toute évidence, dans la pratique orale de la langue, les deux systèmes phonologiques du Rocher et des Moulins n'ont pas dû être entièrement distincts l'un de l'autre, mais ont dû également se présenter selon des modalités mixtes ; en particulier, il semble légitime de supposer que le passage [ø] > [e] était plus répandu parmi les locuteurs que celui [e] > [ɪ] (qui n'est en fait pas généralisé, mais se produit uniquement dans les contextes énoncés par Arveiller 1967 : 226–227). Comme mentionné dans les pages précédentes, la représentation de ces paires spécifiques de sons (représentés par les graphèmes <œ> et <ë> dans l'orthographe actuelle, selon un usage déjà introduit par Louis Notari dans les années 1930) aurait été fondamentalement résolue quelques années après ces premières spéculations en linguistique.

Bien que l'auteur ne l'indique pas explicitement, la notation des voyelles [u] et [y] est basée sur les solutions du système français <ou> et <u> (*louvou* ['luvu] 'loup', *coustuma* [kus'tyma], *luje* ['lyʒe] 'lumière'), alors que le modèle de Notari, comme le présent, adopte <u> pour [u], comme en italien, en utilisant <ü> pour la représentation de [y] (*luvu*, *custüma*, *lüje*).

Un dernier choix particulièrement excentrique manifesté par Sauvaigo (et, encore une fois, basé sur une simple comparaison graphique avec les termes italiens respectifs) consiste à transcrire les voyelles [u] en fin de mot au moyen de <ò> (confondant dans son argumentation non seulement le niveau étymologique, mais aussi le niveau graphique, puisque <ou> est évidemment un digramme et non une diphtongue) :

Enfin la lettre o lorsqu'elle est placée à la fin d'un mot et même dans le corps des mots se diph-
tongue en ou comme dans *cavalou* qui doit s'écrire *cavalo* venant de l'italien *cavallo*.

Pour distinguer cet o de l'o ordinaire, on l'écrira avec un accent aigu, ainsi les mots : cheval,
voûte s'écrieront : *cavalò, vòta*, etc.³² Cette prononciation de l'o final en ou [u] se retrouve éga-
lement en portugais.

(ibid., mise en évidence de ma part)

L'emploi du graphème ⟨ò⟩, dans les lignes immédiatement suivantes, est également prescrit
pour la représentation de la diphtongue [au], comme dans les cas de *Nicolaò* [niku'laù] 'Nico-
las' et *Comitaò* [kumi'tau] 'Comité' (où l'emploi des voyelles, même atonales, semble être
repris cependant du modèle italien, contrairement à tous les autres exemples lexicaux fournis
dans le document).

Voici enfin la liste des graphèmes que l'auteur propose pour écrire le monégasque à la fin de
sa présentation :

a, b, c, c̄, d, e, é, f, g, ḡ, h, i, j, l, m, n, o, ó, p, q, r, s, s̄, t, u, v, z

4 Un texte monégasque de Sauvaigo en graphie pré-notarienne

À la lecture du texte de Sauvaigo, il ne peut être clairement établi si les solutions graphiques
adoptées pour la transcription des termes en monégasque (ainsi que la liste finale des gra-
phèmes qui devraient en composer l'alphabet) sont à comprendre comme un mode d'écriture
encore temporaire et para-phonétique, visant surtout à des spéculations linguistiques en atten-
dant un arrangement plus « rationnel », ou si elles avaient été effectivement conçues pour
écrire la langue sur un plan pratique. En tout état de cause, beaucoup des propositions expo-
sées dans les pages commentées – ne serait-ce que pour des raisons évidentes de complexité
typographique – ne trouveront jamais d'écho dans la production littéraire dont nous avons
connaissance ; comme on le mentionnera encore plus loin, la *Legenda de santa Devota* elle-
même fera usage d'un modèle graphique différent et beaucoup plus fonctionnel, fondé sur des
considérations précises développées par son auteur.

Avant cela, on estime qu'il vaut la peine de présenter un texte en monégasque non daté, mais
écrit par Sauvaigo probablement avant même la rédaction du tapuscrit commenté dans les
pages précédentes³³ (auquel cas il détiendrait lui-même le record du premier texte « litté-
raire » rédigé dans cette langue³⁴). Il s'agit d'une *Cansoun burlesca per i maggi de San Mar-
tin* 'chanson burlesque pour les rogations de mai à Saint-Martin' mise en musique par le com-
positeur Marc-César Scotto (1888–1960) ; le texte fait référence à une coutume traditionnelle
monégasque qui, dans les premiers jours de mai, voyait les paysans se rendre à Saint-Martin,

³² Dans le tapuscrit, les mots sont en réalité surmontés du symbole de l'apostrophe.

³³ Il s'agit d'un texte de quatre pages publiées par l'Imprimerie monégasque de Monte-Carlo, mais sans aucune
indication de date. Le texte de la chanson, ainsi que la partition musicale, se trouvent dans les deux pages inté-
rieures.

³⁴ Cette considération est valable si l'on ignore la datation fournie par Sauvaigo lui-même à l'une de ses proses
intitulée *U pan de Natale*. L'auteur affirme que ce texte avait été écrit le 15 août 1923, avant la fondation du
Comité ; cependant, il ne sera publié qu'après le poème de Notari. Le texte se présente sous la forme d'un livret
d'environ seize pages, sans date ni lieu de publication, titré *E ure munegasche. Chentu primu. U pan de Natale*.

sur le versant ouest du Rocher, pour demander à Dieu une récolte abondante (c'est du moins ce qu'on lit dans un manuscrit du XIX^e siècle publié par Vilarem 1982 : 176).

Du point de vue de la future activité littéraire en monégasque, la composition (bien que clairement ludique et désengagée) est en quelque sorte un prélude au phénomène de la chanson néo-folklorique qui se développera dans les années suivantes (là encore, dans le sillage du phénomène parallèle qui se déroulera à Menton et à Vintimille dans le cadre de l'effervescence en faveur de la relance du folklore respectif).³⁵ Contrairement aux autres exemples de ce type, élevés au rang de véritable partie intégrante d'un répertoire local prétendument « traditionnel », le texte de cette chanson n'a jamais été réimprimé ou reproposé. En raison notamment de sa valeur historique et testimoniale, le texte est reproduit ici dans sa graphie originale, en le comparant à la version transcrite dans l'orthographe actuelle (renonçant évidemment à la ponctuation) et accompagnée de la traduction française.

1 ^{er} couplet		
Soutt'au bellou souriou I djardin han chouriou E donné de san Martin Van balla soutt'ai pin E tutté quellé fié Sémiou dé Marie Ma noun soun ché dé diaou Ché né fan vigni babbaou.	Sutt'a u belu suriyu i giardin an sciuriu ë done de san Martin van balá sut'a i pin e tûte qele fiye semiyu de Marie ma nun sun che de diau che ne fan vigni ³⁶ babau ³⁷ .	Sous le grand soleil, les jardins sont fleuris ; les femmes de Saint-Martin vont danser sous les pins ; et toutes ces filles ressemblent à des Maries, mais ce sont des diables qui nous font tourner la tête.
2 ^{me} couplet		
Biond'ou bruné soun bellé Tutt'han dé sé'a pellé Cavilli négri véluou Ou ben dé orou foundou E labbré soun dé frézé E maschellé dé rézé E éi soun de fégu san Martin'n bellou légou.	Biunde u brüne sun bele tüt'an de sea a pele cavêli négri velüu o ben de oru fundüu ë labre sun de frese ë mascele de roese i œyi sun de fœgu san Martin ün belu lægu.	Blondes ou brunes, elles sont belles ; toutes ont la peau soyeuse, les cheveux noirs de velours, ou bien d'or fondu ; leurs lèvres sont fraises, leurs joues roses, leurs yeux sont de feu : San-Martin, quel bel

³⁵ À Monaco, Menton et Vintimille (ainsi que dans d'autres localités de Ligurie), sur la base du désir de faire revivre et de renouveler le patrimoine folklorique local, les années 1920 et 1930 virent l'émergence du genre chansonnier visant spécifiquement à s'intégrer dans un panorama supposé traditionnel de chaque communauté. Une anthologie de ces compositions peut être lue dans le recueil intitulé, non par hasard, *Chansons traditionnelles monégasques* (Comité des traditions monégasques 2007).

³⁶ Les répertoires lexicographiques enregistrent cependant *vegñi* (Frolla 1963 : 355 ; Barral/Simone 1983 : 259), qui est par ailleurs la seule forme étymologiquement justifiée (la variante *vegne* est reprise de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent, par analogie avec des verbes tels que *pende* 'pendre', 'pencher', *tenze* 'teindre' ou *vende* 'vendre'). La graphie avec <i>, si elle ne représente pas réellement une variante en usage formée par harmonie vocalique, semble être due à la perception du timbre fermé de la voyelle en position prétonique.

³⁷ Les dictionnaires, une fois de plus, enregistrent *babau* comme signifiant 'ogre', 'croque-mitaine', bien que le sens dans ce contexte corresponde clairement à celui de *babeu* 'ahuri', 'dadais' (Frolla 1963 : 29).

<p>3^{me} couplet</p> <p>Andand'è Carmélité Sfeilland'è margarité Ah! cercav'a devina Sé ben m'aimava Rina! M'a choura m'ha respousou Sta tranquillou oh! spousou Hai tchu ché noun né véi Da donna é di fiéi.</p>	<p>Andandu a ë Carmelite sfœyandu ë margarite ah! çercav'a devinà se ben m'aimava Rina! Ma a sciura m'à respusu sta' tranqilu, oh spusu ai ciù che nun ne vœi d'a dona e d'i fiyœi.</p>	<p>endroit !</p> <p>Sur le chemin des Carmélites, en feuilletant les marguerites, ah ! je cherchais à deviner si Rina m'aimait vraiment ! Mais la fleur répondit : Rassure-toi, jeune marié, ta femme et tes enfants te suffisent déjà.</p>
<p>4^{me} couplet</p> <p>Soutt'è stéllé lugenté Vigni o bravé genté Chesta ser'a san Martin Ghé à festa n'ti camin S'ou voustrou cué é tristou Vigni mandja ou pistou E buvé dé quellou vin Qué vé ploundja n'tou garbin.</p>	<p>Sut'a ë stele lüjente vigni o brave gente chësta sëra a san Martin gh'è a festa ünt'i camin se u vostru cœ è tristu vigni mangià u pistu e büve de chëlu vin che ve plüngia ünt'u garbin.</p>	<p>Sous les étoiles brillantes, venez, bonnes gens, ce soir à San Martin : on fête sur le chemin. Si votre cœur est triste, venez manger le <i>pistu</i> et boire le vin qui embrumera votre vision.</p>
<p>5^{me} couplet</p> <p>M'ou tchu bellou da festa Secché fo mett'n [<i>sic</i>] testa Aou mésou dé so chouré E souvra da so touré Ch'accompagnou 'n cantandou E doué fié d'honou E quella biounda divina Ché han noumaou Régina.</p>	<p>Ma u ciù belu da festa çe che fò mëte ün testa a u mezu d'è so' sciure e suvra d'a so' turre ch'acumpagnu ün cantandu ë due fiye d'unù é chëla biounda divina che an numau regina.</p>	<p>Mais la plus belle chose de la fête, celle qu'il faut mettre au premier rang, au milieu de leurs fleurs, et au milieu de leur tours, que les deux filles d'honneur accompagnent en chantant, c'est cette déesse blonde qui a été nommée reine.</p>
<p>Refrain</p> <p>Sem'aou tempou dé chouré Sem'aou tempou dé l'amou Cantamou tutt'houré Viva é viva l'amou E viva é viva l'amou E viva é viva l'amou!</p>	<p>Sëm'a u tempu de sciure sëm'a u tempu de l'amù cantamu a tüt'ure viva e viva l'amù! E viva e viva l'amù! e viva e viva l'amù!</p>	<p>C'est le temps des fleurs, c'est le temps de l'amour : chantons sans cesse, vive l'amour ! vive l'amour ! vive l'amour !</p>

Il est impossible de savoir exactement si la rédaction du texte eut lieu avant ou après celle du tapuscrit, mais même dans ce dernier cas, l'auteur fut très probablement contraint de renoncer aux solutions les plus originales proposées dans le document analysé dans les pages précédentes (notamment celles impliquant l'utilisation de symboles non reproductibles en imprime-

rie) et de se rabattre sur une graphie substantiellement remaniée sur le modèle français, telle que l'écriture para-phonétique adoptée comme exemple dans le tapuscrit qui a été commenté.

Ainsi, <ou> et <u> rendent respectivement [u] et [y] dans chaque position (*souriou* [su'riu] ~ [su'riju] 'soleil' et non *sourio* comme établi dans la clôture du tapuscrit) ; <ch> rend [ʃ] (*chouré* ['ʃu.ɛ] 'fleurs' ; le tapuscrit propose plutôt <sc(i)> et <ç> en fonction pseudo-étymologique), tandis que <tch> et <dj> reproduisent [tʃ] et [dʒ] phonétiquement (*tchu* ['tʃy] 'plus', *djardin* [dʒaʁ'diŋ] 'jardin') ; la notation de [ʒ] se produit également selon les paramètres de l'orthographe française (uniquement dans le cas de l'adjectif *lugente* [ly'ʒɛŋte] 'luisantes'). L'accent, comme déjà dans le tapuscrit (et à nouveau suivant le français), n'indique pas la syllabe tonique, mais la prononciation [ɛ] (d'une manière en fait inutile, puisque le phone [ə] est absent en monégasque), tandis que le tréma sert à distinguer les voyelles appartenant à deux syllabes différentes : aux graphies telles que *buvé* 'boire', *dévina* 'deviner', *touré* ['tuʁɛ] 'tours' ou *fiéi* 'enfants' correspondent les prononciations ['byve], [devi'na], [ly'ʒɛŋte] et ['fjei]. Comme également dans le tapuscrit analysé aux pages précédentes, la signalisation de l'accent tonique est en fait absente et son identification correcte est laissée à la compétence linguistique personnelle du lecteur.

À l'exception de <ll>, qui rend [j] encore sur le modèle du français (*cavilli* [ka'vi(j)i] 'cheveux'), l'utilisation des consonnes doubles, toujours prononcée simples en monégasque, semble être calquée sur l'italien : ce sont des exemples *bellou* ['belu] 'beau', *donné* ['done] 'femmes', *labbré* ['labʁɛ] 'lèvres' et *maschellé* [ma'ʃele] 'mâchoires' (à noter dans ce cas l'utilisation de <sch> pour le rendu de [ʃ], une forme hybride entre les solutions <sc> et <ch> toutes deux présentes en français). L'adaptation à l'italien de l'utilisation des doubles est évidente dans la forme *secché* ['se ke] 'ce que', dans laquelle l'auteur transpose en monégasque un trait graphique (et de prononciation) propre à l'italien standard (la gémation phonosyntaxique, c'est-à-dire le doublement de la consonne initiale des mots devant certains monosyllabes), qui n'a d'équivalent ni en monégasque ni dans les variétés de l'Italie du Nord (ou dans les langues romanes occidentales).

5 La graphie du monégasque adoptée par Notari : un aperçu sommaire

Comme déjà évoqué, le premier ouvrage en monégasque publié par Louis Notari (1927), *A legenda de santa Devota*, s'ouvre sur une préface de l'auteur destinée à commenter les processus et les motifs sous-jacents à la gestation du poème. L'exposé débute en évoquant le laborieux cheminement d'élaboration des ouvrages (grammatical et lexicographique) promu à l'époque par le Comité des traditions locales ;³⁸ convaincu que « la composition d'un lexique ou d'une grammaire suppose généralement la pré-existence d'une littérature, mais qu'il aurait été tout au moins osé de procéder inversement » (Notari 1927 : 8), l'auteur raconte comment, lors d'une réunion tenue le 11 février de la même année, il s'était engagé à rédiger un texte en monégasque (« n'importe quoi [...] : une lettre, un conte, une petite page d'histoire », ibd. : 9)

³⁸ Il est intéressant de noter que, selon la propre déclaration de Notari (1927 : 7), l'intention d'écrire de tels ouvrages est en fait chronologiquement antérieure à la fondation du Comité. L'auteur rapporte en effet que cette intention avait déjà été exprimée par une autre figure marquante de la scène culturelle monégasque du début du XX^e siècle, le chanoine Joseph Baud (1859–1917), dont la mort prématurée aurait annihilé la mise en route de ces projets.

et à le présenter à ses collègues lors de la réunion suivante. Ce sera sur la suggestion impromptue de l'un des membres du Comité que l'auteur rédigera ensuite un poème dédié à Sainte Dévote, la patronne de la Principauté, qui reste l'un des textes les plus considérables – sinon le plus significatif dans l'absolu – parmi ceux rédigés dans cette langue.

Au moment d'expliquer ses propres choix en matière de graphie (Notari 1927 : 13–15), l'auteur passe immédiatement à l'énonciation des critères adoptés, sans faire référence aux débats antérieurs dont témoigne le document de Sauvaigo. Déplorant l'absence de tout écrit en monégasque (et donc de modèles de graphie possibles auxquels se référer), l'auteur déclare avoir tenté de « trouver d'abord le moyen le plus simple possible » de représenter la langue par écrit, ce qui se résume dans l'ensemble des choix commentés ci-dessous.³⁹

Tout d'abord, l'auteur précise que « [l]e Monégasque tel qu'il est noté pour la première fois, dans ce texte, se prononce d'une manière générale, comme le latin, tel qu'on le prononce en Italie » (ibd.).

La référence est donc la prononciation ecclésiastique du latin,⁴⁰ dans laquelle (comme d'ailleurs en italien) les graphèmes <c> et <g> devant <e> et <i> représentent [tʃ] et [dʒ] ; quant aux voyelles, <u> et <o> désignent [u] et [o] ~ [ɔ] respectivement (le degré d'ouverture de cette dernière varie en fonction de sa position dans le mot et de l'aire d'origine du locuteur, comme le précise Arveiller 1967 : 244). Dans ce premier ouvrage, la graphie reflète exclusivement la prononciation du Rocher, implicitement considérée comme étant représentative du « niveau de langue correct » (Salvo 2021 : 324) par rapport à celle de la périphérie, dont l'auteur lui-même ne fait d'ailleurs pas mention. Ainsi, le phone (et phonème, dans le dialecte des Moulins) [ø] (que Sauvaigo lui-même semblait ne pas envisager dans son document dactylographié) n'a pas de contrepartie graphique (Notari écrit *fegu* 'feu', *eři* 'huile' et *pei* 'puis' ce qui s'écrit aujourd'hui *fægu*, *æri* et *pæi* pour représenter les deux réalisations [ˈfegu] ~ [ˈføgu], [ˈe.i] ~ [ˈø.i] et [ˈpeɪ] ~ [ˈpøɪ]⁴¹ distinctes sur le plan diatopique), tandis que le phone (et phonème, dans le dialecte du Rocher) [ɪ] est rendu simplement moyennant <i> (dans le texte de la *Legenda*, on a ainsi *siřa* 'soir', *mumintu* 'moment' et *fiyita* 'petite fille', alors que

³⁹ Une fois encore, par souci de clarté pour le lecteur, on utilise la transcription en alphabet phonétique international entre crochets, qui est évidemment absente de la source originale.

⁴⁰ Le renvoi à cette langue, plutôt qu'à l'italien, constitue à son tour un élément éloquent de l'approche méthodologique de Notari, bien conscient – contrairement à Sauvaigo – du fait qu'il n'existe pas de relation filiale entre le monégasque et la langue de Dante. Cela n'enlève rien au fait que, à une époque ultérieure et sur la base de réflexions plus approfondies (menées à la suite d'une intense fréquentation de la littérature spécialisée en matière de dialectologie), l'auteur aurait fini par reconnaître explicitement la graphie italienne comme modèle de référence pour l'écriture du monégasque, conscient du fait que cette langue appartient au système général des variétés péninsulaires et dans le sillage des recommandations exprimées par Bottiglioni (1931 : 4) pour la représentation de variétés régionales ou locales gravitant culturellement autour de l'italien, notamment celles dépourvues d'une tradition graphique significative. Cette remarque se trouve dans un manuscrit de Notari, lui-même inédit, intitulé *Notes sur le parler monégasque*, datant de 1948 et toujours conservé au Fonds Régional de la Principauté de Monaco (cote mb. 10, f. Notari). Sur cet aspect de la pensée de l'auteur, cf. également Bon (2021 : 377).

⁴¹ Selon Arveiller (1967 : 240), dans l'ancienne agglomération des Moulins, la voyelle -ö- devant [j] dérivant de -s- (et dans plusieurs autres cas) évoluerait en [-ɛ]- en tant que passage ultérieur au stade [-ø]- ; de PÖS[T] on aurait donc [ˈpeɪ]. La prononciation avec [-ø]- est néanmoins attestée pour le hameau de Saint-Roman (d'après les exemples chez Galassini 1985–1986).

l'orthographe actuelle envisage *sĕra* [ˈsliɑ] ~ [ˈseɪɑ], *mumĕntu* [muˈmĩŋtu] ~ [muˈmĕŋtu] et *fiyĕta* [fiˈ(j)ɪta] ~ [fiˈ(j)ɛta].⁴²

Ayant énoncé cette première prémisse, l'auteur poursuit en précisant que

[l]es lettres qui n'existent pas dans l'alphabet latin, et dont j'ai été obligé de me servir pour noter des sons particuliers à notre dialecte, appellent les observations suivantes :

- ç a le même son que le *c* français doux [s] ;
- j* se prononce comme en français [ʒ] ;
- ü* se prononce comme l'*u* normal français [y] ;
- ř* se prononce avec un son particulier, tenant de l'*r* et de l'*l* [ɹ].

(ibid.)

Ces dernières représentent également des choix graphiques destinés à s'imposer dans les usages écrits de la langue. La seule exception est représentée par ⟨ř⟩, désormais presque totalement inutilisé ;⁴³ comme déjà mentionné, aujourd'hui le rendu de -[ɹ]- intervocalique est réalisé (et prescrit) par le graphème -⟨r⟩- (*aragna* [aˈɹɑŋɑ] 'araignée', *meregrana* [me.ɾeˈgʁɑna] 'grenadier', *suriyu* [suˈi.ɹi(j)u] 'soleil'), tandis que le digramme -⟨rr⟩- représente -[ʁ]- dans la même position (*terra* [ˈtɛʁɑ], *murru* [ˈmuʁu] 'museau', *serracu* [seˈʁaku] 'scie à manche').

À ces observations, l'auteur ajoute des notes supplémentaires sur la prononciation de lettres qui sont présentes dans l'alphabet latin de base, mais qui désignent des sons particuliers en monégasque :

- s* devant une autre consonne a le son qu'aurait en français le groupe de consonnes sch [ʃ]: ainsi les vocables monégasques *nostru* (= nôtre); *pilastru* (= pilier); *sçü* (= sieur); *sçɑ*⁴⁴; *sbuyentà* (= ébouillanter); *sghiyà* (= glisser); *sfugà* (= épancher, écouler, etc...) se prononcent : noschtrou [ˈnoʃtʁu], pilaschstrou [piˈlaʃtʁu], schu [ˈʃy], scha [ˈʃɑ], schbouillentà

⁴² À noter que même quatorze ans après la rédaction de cet ouvrage, en présentant à nouveau les paramètres orthographiques de la langue (actualisés par rapport à ceux envisagés à l'origine pour la rédaction de la *Legenda*, et incluant maintenant le graphème ⟨œ⟩ en fonction étymologique), l'auteur précisait que le son [ø] « n'existe pas en monégasque, pas plus qu'il n'existe en provençal, en niçois, en mentonasque et dans plusieurs dialectes des montagnes de Vintimille » (Notari 1941 : 14). Même au graphème ⟨ë⟩, que Notari employait également depuis une dizaine d'années, on n'attribuait encore que la prononciation « comme l'é français très fermé presque comme un *i* ». Sur la réalisation effective de cette voyelle dans les variétés périphériques, l'auteur ne consacrait qu'une seule mention concernant la prononciation de la désinence verbale -*ĕmu*, constatant qu'« elle était absolument nette dans le milieu plus cultivé de la citadelle ; loin du Rocher, et surtout parmi les campagnards des Moulins, du Ténau et des autres quartiers situés vers l'Est de Monaco, elle était moins sensible; d'aucuns même, prononçant comme les Mentonasques et les Vintimillois, ne la faisaient pas entendre du tout » (Notari 1941 : 18).

⁴³ Une exception est justement une réédition récente de la *Legenda* (Notari 2014), basée sur les versions dactylographiées de l'auteur qui visaient à amender le texte des nombreux emprunts au français présents dans la première version mise sous presse ; la préservation du graphème *y* semble toutefois due à une volonté de respecter, au moins sur ce point précis, le choix de graphie de l'auteur (le reste du texte est rédigé selon les règles orthographiques en vigueur).

⁴⁴ « Il est difficile de donner la traduction littérale du vocable *sçɑ*, féminin de "sçü", qui se traduit par "sieur". Le sens analogue français est donné par le mot "dame" précédant un nom propre : *sçɑ Pepina* = dame Joséphine » (Notari 1927 : 14, n. 2, mises en évidence dans l'original).

[ʒbujɛŋ'ta], scghillà [ʒgi'ja] ~ ['ʒgja], schfougà [ʃfu'ga].⁴⁵

- z se prononce comme en français [z] ;
- y a le son de l mouillée qui se réduit à celui de *you* ou *i* *consonne*. On le trouvera en général dans les mots correspondants à des vocables français contenant les *ll moullées* ou à des vocables italiens contenant le groupe *gl* comme en *famiya* [fa'mi(j)a] (= famille = famiglia); *pavayun* [pava'jũŋ] (= pavillon); *ayu* ['aju] (= aglio, etc...): mais il doit être considéré comme une semi-voyelle, car il n'empêche pas la synérèse des deux syllabes qu'il devrait normalement séparer. [...]

En ce qui concerne le système d'accentuation, Notari ne marque l'accent graphique que comme une exception à la règle générale selon laquelle « les mots terminés par une voyelle sont accentués sur l'avant-dernière syllabe et toutes les finales en consonne portent l'accent » (ainsi que pour transcrire « les monosyllabes verbaux, pour les distinguer de leurs homonymes non verbaux et pour indiquer en même temps que les monosyllabes verbaux se prononcent plus accentués »). Dans l'orthographe courante, en revanche, « l'accent régulier porte sur l'avant-dernière voyelle de l'écrit, les accents irréguliers étant systématiquement notés à l'aide d'un petit trait droit pour ne pas interférer avec les graphies existantes dans les systèmes voisins » (Salvo 2021 : 325).

À des fins de comparaison, on reproduit les vers initiaux de la *Legenda* dans la graphie originale (Notari 1927 : 20–22) et dans l'orthographe actuelle :

CANTU PRIMU

PRIMU PREAMBULU

Versu u treiçentu, dopu Gesù Cristu,
Mùnegu eŕa ün picenin paise,
ma u so aspetu, lonsi d'esse tristu,
ün mesu d'i muntagne ün pocu grise,
eŕa ciü belu che nun è auŕa.

I nostri veyi stavu sçü d'a Roca
e de pupülaçiun ghe n'eŕa poca.
Ma u nostru portu eŕa finta d'aluŕa
prun cunusçüu da tüt'i bateliei
e per di a verità, gh'entravu a l'anu
ciü de bateli ch'au giurnu d'anchei,
margrè che nun ghe fussa tantu afanu.

Dai gasumetri gh'eŕa ün çementeri
che amu descrüvertu l'an passau,
e pei gh'eŕa ün piciun murin a eŕi,
e tüt'u mundu sà che gh'an truvau
tamben chilu tresoru d'u Müseu

CANTU PRIMU

PRIMU PREÁMBULU

Versu u treiçentu, dopu Gesù Cristu,
Mùnegu era ün picenin paise,
ma u so aspetu, lonzi d'esse tristu,
ün mezu d'ë muntagne ün pocu grise,
era ciü belu che nun é aura.

I nostri veyi stavu sciü d'a Roca
e de pupülaçiùn ghe n'era poca.
Ma u nostru portu era finta d'alura
prun cunusciüu da tüt'i bateliei
e per di a verità, gh'entravu a l'anu
ciü de bateli ch'a u giurnu d'ancœi,
margrè che nun ghe fussa tantu afanu.

Da i gasumetri gh'era ün çementeri
che amu descrüvertu l'an passau,
e pœi gh'era ün piciùn murin a œeri,
e tüt'u mundu sa che gh'an truvau
tambèn chëlu tresoru d'u Müseu

⁴⁵ La prononciation postalvéolaire (-)[f]- et (-)[ʒ]- devant une consonne au lieu de (-)[s]- et (-)[z]- représente un caractère autrefois partagé vraisemblablement par la Ligurie entière, mais relégué aujourd'hui à certaines zones périphériques, surtout en milieu rural; même à Monaco, il semble s'agir d'une réalisation phonétique en voie d'abandon.

'n maneŗa che puŗimu ben se cride,
 senç'avè mancu stũdiau l'ebreu,
 e tũt'u mundu ne pristerà fide,
 che 'nte chilu cantun d'a Cundamina,
 se ghe trovava tamben carche casa;
 ma tũt'u restu, finta sçũ a culina
 nun eŗa che campagna... ma pa... rasa!
 Che au cuntraŗi, eŗa ũn giardin sciurĩyu [*sic*].
 Tũtu ciantau de grossi çitrunei
 de mandarine, figheŗe, parmurẽi
 e d'autre ciante che çercu řu suŗiyu.

'n manera che purẽmu ben se crẽde,
 senç'avè mancu stũdiau l'ebreu,
 e tũt'u mundu ne presterà fẽde,
 che 'nte chẽlu cantũn d'a Cundamina,
 se ghe trovava tambẽn carche casa;
 ma tũt'u restu, finta sci'a culina
 nun era che campagna... ma pa... rasa!
 Che a u cuntrari, era ũn giardin sciuriu.
 Tũtu ciantau de grossi çitrunei
 de mandarine, fighere, parmurei
 e d'autre ciante che çercu ru suriyu.

On peut naturellement se demander pourquoi l'auteur a décidé de concevoir sa propre graphie d'une manière qui, au moins à certains égards, s'écarte sensiblement des conventions du français, qui était depuis longtemps le code hégémonique dans la Principauté de Monaco. Ce choix contraste d'ailleurs avec la réforme félibréenne pour la graphie du provençal (dite « graphie mistralienne »), qui avait au contraire sacrifié plusieurs éléments de la norme classique – sédimentée par des siècles de littérature prestigieuse – au profit de solutions plus proches du rendu phonétique réel et, surtout, des conventions graphiques du français. La réponse à cette question est offerte par Notari dans l'introduction de la pièce comique *Se paga o nun se paga?*..., quelques années après la publication de la *Legenda*:

Lorsque j'ai publié, cet été, *A scarpẽta de Margaritun*, j'ai indiqué dans un avertissement semblable à celui-ci, que j'écrivais le monégasque comme, en 1875, Andrews écrivait le mentonnais,⁴⁶ et un ami qui ne connaissait à peu près rien ni du monégasque ni des littératures néo-latines, m'a demandé pourquoi j'écrivais le monégasque comme le mentonnais et non comme le nissard.

Je ne veux pas profiter de l'occasion que m'offre aujourd'hui la publication d'une autre petite bagatelle, pour traiter le problème de la notation des langues romanes et de leurs dialectes : cela n'est pas mon affaire. Cependant, la question que m'a posé mon ami d'autres pourraient la poser, qui, comme lui, n'ont pas eu le temps de jeter un coup d'œil sur ce que tant de spécialistes ont déjà écrit sur ce sujet, et il me semble que je puis répondre et contenter tout le monde en quelques lignes. [...]

Le magnifique effort de nos frères de la langue d'oc ne peut que nous servir d'exemple et surtout éclairer notre ciel et réchauffer nos cœurs comme un soleil que nous voyons briller au loin dans sa gloire éblouissante. [...]

L'on ne saurait par conséquent noter tous les langages néo-latins, en se servant exclusivement des signes diacritiques, ou supplémentaires, notamment pour le français moderne. Quelques-uns de ces signes nous sont indispensables pour noter les sons que les dialectes de notre région ont en commun avec la langue française et que les Latins n'avaient pas ou ne notaient pas. Il est évident, cependant, que pour donner aux notations dialectales un caractère plus scientifique, ou

⁴⁶ La référence est bien entendu à l'ouvrage grammatical de cet auteur (Andrews 1875). Outre ce travail, Notari (1933 : 12s.) mentionne explicitement l'ultérieure *Vocabulaire français-mentonnais* (Andrews 1877) et les deux contributions scientifiques parues dans les pages de *Romania* et de l'*Archivio glottologico italiano* (Andrews 1883 ; 1890–1892).

simplement plus général, nous ne devons jamais perdre de vue l'étymologie des mots et il nous faut nous en tenir le plus possible aux notations de la langue mère, en ne recourant qu'en cas de nécessité absolue aux signes accessoires. [...]

C'est pour cette raison que les principes admis pour la notation du provençal ne peuvent pas être appliqués sans modifications de ce côté-ci du Var et que les notations du nissard ne peuvent pas non plus être employées d'une manière précise pour écrire le monégasque. [...]

Aucun ouvrage n'ayant été publié avant lui sur le mentonnasque, Andrews a pu en toute liberté adopter pour la notation de ce parler le système qui lui paraissait le meilleur et il faut reconnaître que ce système, qui tient compte de l'origine des mots, est à la fois clair et précis. [...]

Lorsque les ouvrages d'Andrews me sont tombés entre les mains, j'ai constaté avec une très vive satisfaction, que la notation de ce romaniste était presque identique à celle que j'avais dû, tant bien que mal, me forger il y a cinq ans, au moment où j'ai écrit la *Legenda de santa Devota*, et pour éviter de contribuer à la confusion qui résulte de la multiplicité des notations individuelles, je me suis aussitôt empressé de renoncer aux petites différences qui me séparaient d'Andrews, pour adopter sans réserve les notations de notre ami américain.

J'ajoute qu'en agissant ainsi, je suis d'accord avec nos amis de Vintimille, qui, depuis deux ou trois ans, se sont mis à écrire comme nous, et que cette notation, qui peut être commune à toute la région qui va de la mer aux montagnes, en partant du vallon d'Èze ou de Saint-Laurent jusqu'à l'Argentina, qui coule à l'Est de San-Remo, correspond presque parfaitement avec celle qu'ont adoptée les spécialistes nissards, comme E. Ghis, P. Isnard, Fr. Cason, Nuncle Petu, etc...

(Notari 1933 : 6–16)

Ce fut donc à travers la lecture de la littérature scientifique de domaine glottologique (non limitée aux contributions d'Andrews, mais incluant celles publiées dans les principales revues italiennes de l'époque, comme le révèlent ses écrits ultérieurs) que l'auteur fut poussé vers un système d'écriture moins axée sur le rendu phonétique mis en œuvre sur les conventions du français – comme c'est le cas pour la graphie mistralienne du provençal – et plus orientée au contraire vers l'étymologie latine,⁴⁷ avec l'utilisation de graphèmes particuliers pour la représentation de sons absents dans cette langue.

Un tel choix se prêtait également à marquer le rapport typologique du monégasque avec les variétés intéméliennes voisines, qui, comme le monégasque, étaient en train de connaître une petite floraison littéraire. La référence finale est en fait à la *Barma grande*, revue fondée par Emilio Azaretti (1902–1991) et Filippo Rostan (1896–1973) visant à accueillir des textes, littéraires ou de tradition orale, écrits dans les parlers compris dans les territoires qui formaient le comté de Vintimille à l'époque médiévale (Toso 2009 : 34–35 ; Bon 2021 : 380s.). Malgré la diversité relative des dialectes qui y figuraient, la revue avait adopté une graphie unique, essentiellement conforme à celle utilisée au cours des deux décennies précédentes

⁴⁷ Cela ne signifie pas, bien entendu, que la graphie de Notari sacrifie la correspondance entre l'écriture et la prononciation au profit d'une fidélité assidue sur le plan étymologique. Malgré le fait que les modèles ultérieurs ont introduit l'utilisation de solutions orientées dans ce sens (y compris le recours, déjà mentionnée, de <q> devant les voyelles autres que <u>), la graphie de Notari, comme celle de l'actuel monégasque (et des parlers intéméliens en Ligurie), maintient une adhésion particulièrement forte à la réalisation phonétique réelle (similaire à celle qui caractérise également l'orthographe de l'italien).

dans les textes en patois sanrémasque et vintimillois (c'est-à-dire basée sur l'italien avec l'intégration de certains graphèmes ou symboles diacritiques pour les sons non présents dans cette langue, comme c'est le cas dans la graphie monégasque de Notari et dans l'orthographe actuelle ; cette dernière diffère toutefois de celle encore utilisée aujourd'hui pour les parlers intéméliens en raison de l'utilisation de certaines solutions particulières).⁴⁸ C'est peut-être à la table ronde de la *Barma grande* – et donc au désir de rapprocher la graphie du monégasque de celle des parlers pratiqués entre Vintimille et Sanremo – que l'on doit l'adoption du graphème <œ>, qui convenait d'ailleurs à la représentation du phone [ø] présent dans le dialecte des Moulins (mais inconnu au mentonnais).

Il n'entre pas dans le cadre de ces pages de détailler la graphie de Notari dans son évolution diachronique, que l'on peut trouver dans les contributions de Capano (1975), de Compan (1978, qui analyse en profondeur le problème de la représentation graphique du monégasque par rapport à celle du niçois) et, d'un point de vue comparatif avec l'orthographe actuelle, encore une fois de Salvo (2021). Il convient seulement de mentionner comment Sauvaigo lui-même, dans les textes publiés par la suite (du moins dans les quelques dont nous avons connaissance), embrassera pleinement les paramètres graphiques introduits par Notari, qui n'ont d'ailleurs jamais rencontré de résistance parmi ceux qui, depuis lors jusqu'à aujourd'hui, se sont consacrés à l'écriture en langue monégasque.

Conclusions

Le tapuscrit présenté dans les pages précédentes constitue, pour l'instant, le seul témoin à notre connaissance des travaux destinés à se matérialiser dans l'œuvre grammaticale dont le Comité des traditions locales aurait dû être le promoteur dans les années suivant immédiatement sa constitution. Comme on l'a rappelé, à ce moment-là, le projet était destiné à rester lettre morte ; d'une part en raison du manque de convergence programmatique entre ses responsables, et d'autre part, probablement parce qu'il était trop ambitieux par rapport aux compétences réelles du personnel de la « Commission du dialecte ». Néanmoins, et indépendamment du fait qu'elles ne présentent que peu d'intérêt d'un point de vue éminemment linguistique, les pages de Sauvaigo constituent un témoignage important des processus qui, au cours du siècle dernier, ont conduit le monégasque à passer du statut de langue exclusivement orale à celui de code officiellement codifié et normalisé.

⁴⁸ Les principales divergences entre l'orthographe monégasque actuelle et les graphies communément utilisées pour la transcription des dialectes intéméliens de l'autre côté de la frontière franco-italienne résident dans l'utilisation de graphèmes différents pour la notation d'un même phonème. Aux graphèmes <œ> et <j> du monégasque (pour la notation de [ø] et [ʒ]) correspondent <ö> et <x> respectivement (on peut ainsi comparer les graphies *càije* et *cöixe* ['køiʒe] 'cuire') ; en Ligurie, le phone (-)[k]- résultant de la simplification du latin (-)QU- est rendu phonétiquement avec <c(h)>, comme dans la graphie monégasque du premier Notari, alors que dans la Principauté, comme déjà précisé, il est rendu aujourd'hui par <q> (les dérivés de QUANDŌ, *CINQUE et QUINDĒCI[M] sont donc écrits *qandu* ['kãŋdu], *çinqe* ['siŋke] et *qinze* ['kĩŋze] à Monaco, et généralement *candu* ['kaŋdu], *çinche* ['siŋke] et *chinze* ['kiŋze] dans la région intémélienne voisine). Malgré la convergence croissante de la graphie notarienne avec celle des dialectes intéméliens parlés sur la côte ligure, la non-acceptation d'un trait très caractéristique de la graphie de ces variétés et du même génois, comme l'utilisation de <x> pour la représentation de [ʒ], est due à la considération selon laquelle « dans notre région, l'emploi de la lettre x, pour noter le son du j français, aurait prêté à la confusion, comme d'ailleurs l'emploi de la lettre j pour noter le i intervocalique » (Notari 1941 : 13, mise en évidence dans l'original).

Il fallut attendre les années 1960 pour que soient publiés le premier ouvrage grammatical et le premier recueil lexicographique consacrés au monégasque, tous deux rédigés par Louis Frolla (1904–1978) et explicitement commandés par le gouvernement princier, à une époque où les hautes sphères des institutions commençaient à manifester une sensibilité concrète au sort de la langue ; un intérêt qui, au cours des deux décennies suivantes, se concrétisera par une série d’initiatives qui conduiront, du moins d’un point de vue formel, à la conquête d’un statut sans précédent sur le plan sociolinguistique par le code local.

Références

- Acquarone, Andrea (2015): „Scrivere la lingua“. In: Acquarone, Andrea (ed.): *Parlo ciæo. La lingua della Liguria*. Genova, De Ferrari / Il Secolo XIX: 87–94.
- AIS = *Atlante italo-svizzero/Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*. navigais-web.pd.istc.cnr.it/ [22.01.2023].
- ALI = Matteo Giulio Bartoli et al. (1995–2011): *Atlante linguistico italiano*. Vols. I–VIII. Roma: Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato; (dès 2018). Vols. IX et suivants. Torino: Istituto dell’Atlante linguistico italiano.
- Andrews, James Bruyn (1875): *Essai de grammaire du dialecte mentonais, avec quelques contes, chansons et musique du pays*. Nice: Imprimerie niçoise.
- Andrews, James Bruyn (1877): *Vocabulaire français-mentonais*. Nice: Imprimerie niçoise.
- Andrews, James Bruyn (1883): „Phonétique mentonaise“. *Romania* 46/47: 354–359.
- Andrews, James Bruyn (1890–1892): „Il dialetto di Mentone, in quanto egli tramezzi ideologicamente tra il provenzale e il ligure“. *Archivio glottologico italiano* 12: 97–106.
- Arveiller, Raymond (1967): *Étude sur le parler de Monaco*. Monaco: Comité national des traditions monégasques.
- Azaretti, Emilio (1982²): *L’evoluzione dei dialetti liguri esaminata attraverso la grammatica storica del ventimigliese*. Sanremo: Casabianca.
- Bampi, Franco (2009): *Grafia ofiçiâ*. Genova: Società editrice sampierdarenese.
- Barral, Louis/Simone, Susanne (1983): *Dictionnaire français-monégasque*. Monaco: Mairie de Monaco.
- Bertoni, Giulio (1914): *Italia dialettale*. Milano: Hoepli.
- Bon, Dominique (2019): „Deux érudits monégasques entre Provence et Ligurie: Louis Notari (1879–1961) et Louis Canis (1891–1973)“. *Provence historique* 68/266 : 481–499.
- Bon, Dominique (2021): „De *Santa Devota* à *Barma Grande*. Écrits et correspondances de Louis Notari de 1927 à 1932“. In: Passet, Claude (ed.): *Gênes et la langue génoise : expression de la terre et de la mer, langue d’ici et langue d’ailleurs*. Monaco, Académie des langues dialectales: 359–382.
- Bon, Dominique (2022–2023): *Lazare Sauvaigo (1894–1976) ou l’esprit de Noël*. vivremaville.mc/patrimoine/lazare-sauvaigo-1894-1976-ou-l-esprit-de-noel [22.01.2023].
- Bottiglioni, Gino (1931): „Per l’ortografia dei nostri dialetti. Proposta di manualetti ortografici regionali“. *Rivista italiana di letteratura dialettale* III/1: 2–4.
- Capano, Andrea (1975): „Louis Notari et le problème de la graphie du monégasque“. *2^{me} colloque de langues dialectales*. Monaco, Comité national des traditions monégasques: 31–36.
- Capano, Andrea/Villa, Renzo/Zanolla, Rita (1987): *Antologia di poesie liguri-intemelie di autori contemporanei*. Ventimiglia: Civica biblioteca Aprosiana.

- Cavalli, Massimo (1983): *L'aiga da scciümailra. Antologia intemelia ad uso delle scuole*. Ventimiglia: Cumpagnia d'i Ventemigliusi.
- Comité des traditions monégasques/Soroptimist International Club de Monaco (eds.) (2007) : *Chansons traditionnelles monégasques*. Monaco: Épi Éditions.
- Compan, André (1978): „La construction graphique du monégasque d'après les *Bülüghe munegasche* de Louis Notari“. *3^{me} colloque de langues dialectales*. Monaco, Comité national des traditions monégasques: 51–66.
- Forner, Werner (1986): „À propos du ligurien intémélien. La côte, l'arrière-pays“. In: *Travaux du Cercle linguistique de Nice* 7/8: 29–61.
- Forner, Werner (1995): „L'Intemelia linguistica“. *Intemelion. Cultura e territorio* 1: 67–82.
- Fouilleron, Thomas (2016²): *Histoire de Monaco*. Monaco: Direction de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Freu, Jacques/Robert, Jean-Baptiste (1986): „Dès origines au traité franco-monégasque de 1861“. In : Freu, Jacques/Novella, René/Robert, Jean Baptiste (eds): *Histoire de Monaco*. 1^{er} volume. Monaco, Ministère d'État: 9–113.
- Frolla, Louis (1960): *Grammaire monégasque*. Monaco: Imprimerie Nationale.
- Frolla, Louis (1963): *Dictionnaire monégasque-français*. Monaco: Ministère d'État.
- Frolla, Louis (1977): „Monaco. Son idiome national“. *Annales monégasques* 1: 67–77.
- Galassini, Guy (1985–1986): „Structures phonologiques, structures morphologiques et aspects sociolinguistiques dans le parler interférenciel de St. Roman (A[lpes]-M[aritim])“. *Travaux du Cercle linguistique de Nice* 7/8: 105–127.
- Girardeau, Émile (1962): „La population de Monaco et les migrations“. *Population* 17/3 : 491–504.
- Gismondi, Alfredo (1974³): *Rilievi sulla ortografia e la pronuncia del dialetto genovese e qualche sua peculiarità grammaticale*. Genova: A Compagna.
- Labande, Léon-Honoré (1934): *Histoire de la Principauté de Monaco*. Monaco/Paris: Archives du Palais – Éditions Auguste Picard.
- Lusito, Stefano (2022a): „L'insegnamento scolastico del monegasco dagli esordi al panorama attuale: presenza nei programmi di istruzione, metodologie pedagogiche, strumenti didattici e aspetti linguistici“. *Bollettino dell'Atlante linguistico italiano* 46/3: 181–213.
- Lusito, Stefano (2022b): „Dati e problematiche generali per la determinazione delle *facies* pregresse del monegasco“. *Lumina. Rivista di linguistica storica e di letteratura comparata* 6: 227–248.
- Lusito, Stefano (2023): „La presenza attuale del monegasco nel paesaggio linguistico e nello spazio pubblico del Principato di Monaco“. *Intemelion. Cultura e territorio* 29: sous presse.
- Merlo, Clemente (1941): „Contributi alla conoscenza della Liguria odierna. II. Lessico etimologico del dialetto di Pigna (Imperia)“. *L'Italia dialettale* 17: 1–16.
- Merlo, Clemente (1942): „Contributi alla conoscenza della Liguria odierna. II. Lessico etimologico del dialetto di Pigna (Imperia)“. *L'Italia dialettale* 18: 1–32.
- Merlo, Clemente (1954): „Contributi alla conoscenza della Liguria odierna. II. Lessico etimologico del dialetto di Pigna (Imperia)“. *L'Italia dialettale* 19: 134–176.
- Merlo, Clemente (1955–1956): „Contributi alla conoscenza della Liguria odierna. II. Lessico etimologico del dialetto di Pigna (Imperia)“. *L'Italia dialettale* 20: 1–28.

- Merlo, Clemente (1956–1957): „Contributi alla conoscenza della Liguria odierna. II. Lessico etimologico del dialetto di Pigna (Imperia)“. *L'Italia dialettale* 21: 1–47.
- Mollo, Éliane (1983): „Les deux parlers de Monaco (application aux voyelles)“. In: [Actes du] 6^e colloque de langues dialectales. Monaco, Comité national des traditions monégasques: 89–97.
- Notari, Louis (1927): *A legenda de santa Devota*. Monte-Carlo: Imprimerie Monégasque.
- Notari, Louis (1933): *Se paga o nun se paga ?...* Monaco: Comité des traditions monégasques.
- Notari, Louis (1937): *Toca aiçi, Niculin ! Adaptation monégasque de « Embrassons-nous, Folleville » de E. Labiche, suivie d'un petit lexique contenant des rapprochements avec les dialectes voisins*. Monaco: Comité des traditions monégasques.
- Notari, Louis (1941): *Bülüghe munegasche*. Monaco: Comité national des traditions monégasques.
- Notari, Louis (2014): *A legenda de santa Devota*. Monaco: Éditions du Rocher.
- Papanti, Giovanni (1875): *I parlari italiani in Certaldo alla festa del v centenario di messer Giovanni Boccacci*. Livorno: Francesco Vigo.
- Parodi, Ernesto Giacomo/Rossi, Girolamo (1903): „Poesie in dialetto tabbiese del secolo XVII“. *Giornale storico e letterario della Liguria* IV/1/3: 329–399.
- Passet, Claude (2019a): „L'écrit en monégasque de 1927 à nos jours“. In: Passet, Claude (ed.) : *Bibliographie de la langue monégasque*. Éditions EGC. Monaco, Académie des langues dialectales: 7–12.
- Passet, Claude (2019b): „Les langues parlées à Monaco, de 1215 à nos jours. À propos de quelques idées reçues“. In: Passet, Claude (ed.) : *Bibliographie de la langue monégasque*. Éditions EGC. Monaco, Académie des langues dialectales: 3–6.
- Passet, Claude (2023): „La langue monégasque : grammaire et dictionnaires. Genèse, éditions, projets“. In: Passet, Claude/Igier-Passet, Inès (eds.) : *Entr'Actes 2022*. Éditions EGC. Monaco, Académie des langues dialectales: 87–102.
- Pellegrini, Giovan Battista (1977). *Carta dei dialetti d'Italia*. Pisa: Pacini.
- Piastra, William (ed.) (1983): *Consulta ligure delle associazioni per la cultura, le arti, le tradizioni e la difesa dell'ambiente. 1973–1983. 10 anni di attività*. Genova: Consulta ligure.
- Regis, Riccardo (2020): „Italoromanzo“. *Revue de linguistique romane* 84: 5–39.
- Rohlf, Gerhard (1966): *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti. Fonetica*. Torino: Einaudi.
- Salvo, Dominique (2021): „Écrire en monégasque : l'orthographe“. In: Passet, Claude (ed.), *Gênes et la langue génoise : expression de la terre et de la mer, langue d'ici et langue d'ailleurs*. Éditions EGC. Monaco, Académie de langues dialectales : 315–326.
- Sauvaigo, Lazare (s. d.): *E ure munegasche. Chentu primu. U pan de Natale*. Sans éditeur ni lieu de publication.
- Serra, Vincenzo (1846): „Del dialetto genovese“. *Descrizione di Genova e del Genovesato*. Vol. II. Genova, Tipografia Ferrando: 535–542.
- Stefanelli, René (1996): „Sete pueti munegaschi. Sept poètes monégasques“. *Annales monégasques* 20: 253–294.
- Stefanelli, René (2000): „Le parler de Monaco à l'école“. *Annales monégasques* 24: 151–185.

- Toso, Fiorenzo (1995): *Storia linguistica della Liguria. Dalle origini al 1528*. Vol. 1. Recco: Le Mani.
- Toso, Fiorenzo (1997): *Grammatica del genovese*. Recco: Le Mani.
- Toso, Fiorenzo (2002): *Il tabarchino dall'oralità alla scrittura. Elementi della grafia unificata, elaborati da Fiorenzo Toso sulla base delle indicazioni di docenti e cultori carlofortini e calasettani, raccolte durante il seminario. Carloforte, 23–26 ottobre e 10–13 dicembre 2001*. Iglesias: Cooperativa Tipografica Editoriale.
- Toso, Fiorenzo (2005): *Grammatica del tabarchino*. Recco: Le Mani.
- Toso, Fiorenzo (2008a): „Nota sul monegasco“. In: Toso, Fiorenzo: *Linguistica di aree laterali ed estreme*. Recco, Le Mani: 233–240.
- Toso, Fiorenzo (2008b): *Le minoranze linguistiche in Italia*. Bologna: Il Mulino.
- Toso, Fiorenzo (2009): *La letteratura ligure in genovese e nei dialetti locali. Profilo storico e antologia*. Recco: Le Mani.
- Vilarem, Stéphane (1982): „Les fêtes traditionnelles à Monaco à la fin du XVIII^e siècle et sous la Restauration d'après le *Manuscrit de Sigaldi* (1812–1826)“. *Annales monégasques* 6: 167–181.
- Zuccagni-Orlandini, Attilio (1864): *Raccolta di dialetti italiani con illustrazioni etnologiche*. Firenze: Tofani.